

2023

A vibrant, flat-style illustration of a diverse group of people and a dog. In the center, a large, fluffy yellow dog with its tongue out is being embraced by a man with dark skin. To the left, a woman with long dark hair and a blue sweater holds a large yellow heart. Behind her, a man in a pink shirt holds a pink heart high. To the right, a woman with pink hair in a bun holds an orange heart. In the foreground, a woman in a pink shirt with a white heart on it stands next to a woman with curly hair wearing a white face mask. Other people in the background include a man with glasses, a man with orange hair, and a woman with long dark hair. The background features soft, overlapping blue and white circular shapes and several floating hearts in yellow, pink, and orange.



RAPPORT D'ACTIVITÉ RÉALISÉ PAR L'UDAF DE LA HAUTE-VIENNE
AVRIL 2024

Crédit photos et illustrations : CANVA, Freepik

Notre rapport d'activité est établi conformément à l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles.

Sommaire

3

L'UDAF DE LA HAUTE-VIENNE

Mot du Président
Qui sommes-nous ?
Le Conseil d'Administration
Nos associations adhérentes
Projet associatif 2020-2024
La représentation familiale
Les rencontres partenariales et institutionnelles
Les commissions internes
Les temps forts de l'année 2023
Mot de la Directrice Générale

13

PÔLE INSTITUTION & ACTION PARENTALITÉ

Soutenir et animer notre réseau
Actions parentalité, éducation et culture
Partager la lecture
Focus sur l'exposition "Mon Quartier en Images"

21

PÔLE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
L'unité Juridique

29

PÔLE INFORMATION & SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

34

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

39

PÔLE LOGEMENT

Familles Gouvernantes
Résidence Accueil

47

PÔLE CONSOMMATION BUDGET

Point Conseil Budget
Microcrédit

53

PÔLE ACCÈS AU DROIT

55

PÔLE TRANSVERSALITÉ & GESTION DE PROJETS

58

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

65

PÔLE COMPTABILITÉ & INFORMATIQUE

72

ORIENTATIONS DU RAPPORT MORAL

73

ANNEXES





MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames et Messieurs,

Cette année a, une nouvelle fois, été marquée par une **succession de défis complexes** et un contexte géopolitique, économique, financier, sanitaire, social et environnemental particulièrement instable, dont les conséquences persistent malheureusement dans la durée...

Malgré ces adversités, c'est avec un enthousiasme renouvelé que je vous invite à découvrir le rapport d'activité de l'UDAF de la Haute-Vienne pour l'année 2023. Cet exercice, bien que singulier une fois de plus, nous permet de revenir sur **l'ensemble des actions et projets** portés par notre Institution au cours de cette année.

Il nous donne l'opportunité de :

- mettre en lumière le **chemin parcouru** sur les **réponses apportées** aux besoins des familles du département,
- rendre hommage à **l'engagement bénévole** des représentants familiaux,
- établir les **perspectives** pour l'année en cours.

Les données quantitatives de l'année 2023 témoignent clairement de la dynamique engagée depuis plusieurs années déjà. Par la solidité de sa situation financière, la confiance accordée par ses financeurs, la qualité des actions mises en œuvre au quotidien et son expertise, l'UDAF de la Haute-Vienne est plus que jamais **engagée à contribuer aux enjeux de notre société et aux besoins des familles mais également de ses associations adhérentes**.

Cette année encore, l'UDAF et son réseau ont été force de proposition et de mobilisation auprès des politiques, des décideurs et ont contribué activement à différents groupes de travail... **Un engagement au service des familles de notre territoire !**

L'UDAF maintient **une dynamique très positive**, portée par une énergie collective remarquable. Depuis plus d'un an, nous renforçons nos outils de communication afin de mieux faire connaître notre engagement :

- notre site internet, à la fois attractif et intuitif, présente de manière transparente l'ensemble de nos activités,
- notre présence sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook et LinkedIn, offre une image plus moderne de notre réseau.

Nous espérons ainsi **attirer de nouveaux bénévoles et faciliter le recrutement de nouveaux salariés**, deux enjeux majeurs pour notre Institution.

En conclusion de cet édit, je tiens à exprimer **ma reconnaissance pour l'engagement et le dévouement des salariés** de l'UDAF, dans leur diversité et leurs multiples savoir-faire. Je remercie également chaleureusement **les administrateurs et bénévoles représentants des familles du département**, présents dans de nombreuses instances et institutions. Enfin, mes remerciements s'adressent également à nos **partenaires, autorités, collectivités et financeurs** qui soutiennent nos actions et nous accordent leur confiance.

Cette nouvelle année regorge de **projets prêts à être réalisés, tant du côté des services que du côté de la vie associative**, pour une UDAF toujours plus visible et reconnue.

Continuons à progresser ensemble et demeurons

Unis pour les familles

Bonne lecture !



Dominique LE BAIL

Qui sommes-nous ?

UDAF DE LA HAUTE-VIENNE

 18 avenue Georges et Valentin Lemoine
87065 Limoges Cedex

 05 55 10 53 60

 udaf87@udaf87.asso.fr



Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Dominique LE BAIL

Personne ayant qualité pour représenter l'établissement conformément aux statuts.



La Directrice Générale

Madame Marie-Charlotte DESVAUX

Conformément au document unique de délégation du 9 septembre 2020 et à la délégation de pouvoirs.

Au coeur d'un réseau national



L'UDAF 87 n'agit pas seule, elle fait partie d'un réseau national composé de **100 UDAF** et **13 UNAF**. L'UNAF Nouvelle-Aquitaine s'est constituée en janvier 2016.



Les missions de l'UDAF

La création de l'UNAF et des UDAF par ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975 donne mission officielle à l'UDAF de :



DONNER SON AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS SUR LA POLITIQUE FAMILIALE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET LOCALE,



REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS L'ENSEMBLE DES FAMILLES,



GÉRER TOUT SERVICE D'INTÉRÊT FAMILIAL DONT LES POUVOIRS PUBLICS ESTIMENT DEVOIR LUI CONFIER LA CHARGE,



SE CONSTITUER PARTIE CIVILE LORSQUE LES INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX DES FAMILLES SONT MENACÉS.

Les deux premières missions sont d'ordre général et certaines actions font l'objet d'une convention d'objectifs UNAF/UDAF 2022-2026.



Le Conseil d'Administration

29 administrateurs

6 réunions du CA

ÉLU

DÉSIGNÉ

Sujets aux ordres du jour : Renouvellement administration Synergie // Travail sur les délégations entre le Président, le Trésorier et la Directrice Générale // Renouvellement CESER // Présentation des comptes 2022 // Observatoire des Familles 2023 // Présentation des budgets prévisionnels // Projet immobilier // Préparation Fête des Familles et Forum des Associations // Préparation AG électorale // Election nouveau bureau // Renouvellement administrateurs UDAF pour siéger au CA de l'URAF



LE BUREAU

PRÉSIDENT



DOMINIQUE LE BAIL
AFR

VICE-PRÉSIDENTE



MONIQUE LABUSSIERE
AFTC

VICE-PRÉSIDENT



PIERRE DEVON
AFP

VICE-PRÉSIDENT



THIERRY MERCIER
CSF

TRÉSORIER



AXEL DE MOHRENSCHILDT
AFC

TRÉSORIÈRE ADJOINTE



MARIE-FRANCE LAROCHE
AFTC

SECRÉTAIRE



GILLES BERTON
CSF

SECRÉTAIRE ADJOINTE



MARIE-LAURE MEYER
UFAL



SYLVIANE
AUDRY
AFR



PATRICK
BROUSSAUD
ACTID 87



CORINNE
BROSSARD
AFR



GINETTE
COLLET
UNAFAM



VÉRONIQUE
DELAYGUE
AFC



DAMIEN
DELEERSNIJDER
AFC



THIERRY
D'ESRIVAN
AFC



JEAN-FRANÇOIS
DUSSERVAIS
CSF



CATHY
FARINA
AFP



CLAUDINE
FRICONNET
APF



BRUNO
GUÉRIN
AFC



MARTINE
GULDEMANN
L'ODYSSÉE DES DYS



STÉPHANE
LALU
AMIS ET FAMILLE
DE LA FONDATION
DELTA PLUS



MICHELLE
LASSIRE
AFR



JULIEN
MARIÉ
AFP



DOMINIQUE
PAPON
UFAL



EMMANUELLE
RIGAUD
MFR



SÉVERINE
ROGER-LEBRUN
AFR



DOMINIQUE
SAINT-OMER
AFP



BÉATRICE
TARDIF
AFR



PATRICIA
TOUMIEUX
L'ODYSSÉE DES DYS

Nos associations adhérentes

Les associations familiales œuvrent au quotidien au plus près des familles en développant des actions, des services d'intérêt familial, conformes aux attentes et besoins exprimés par celles-ci. Elles sont force de proposition et à l'initiative de nombreux projets. Elles mobilisent bon nombre de bénévoles sur la Haute-Vienne.



36 associations | **10 mouvements familiaux** | **2 598 familles**

MOUVEMENTS/ ASSOCIATIONS À BUT GÉNÉRAL

ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE



75 familles

Les AFC sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille, à la lumière de l'enseignement de l'Église catholique.

CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES



289 familles

Association familiale ayant quatre secteurs d'activité : éducation / habitat / consommation/santé & culture/loisirs.

FÉDÉRATION FAMILLES RURALES



704 familles

Association nationale qui agit en faveur des familles sur tout le territoire. La fédération coordonne, anime et représente le réseau départemental Familles Rurales, en accompagnant les associations et les territoires ruraux dans une dynamique de développement local.

FÉDÉRATION FAMILIALE PROTESTANTE



183 familles

La FAFP s'est constituée en fédération en 2021, elle regroupe l'AFP 87, l'AFP Horizon et l'AFP Partage (adhérente en 2021). Elle a pour objet la défense et la représentation auprès des pouvoirs publics, de l'ensemble des intérêts, moraux, matériels et financiers des familles. Elle mène ses actions en faveur d'une éducation solidaire et populaire sur la base de valeurs chrétiennes.

UFAL (UNION DES FAMILLES LAÏQUES)



44 familles

L'UFAL s'est constituée en fédération en 2021, elle regroupe deux associations : une à Limoges et une en milieu rural. Elle a pour objet, dans le cadre d'une société laïque plus juste et plus solidaire, de fédérer et de représenter les familles du département.

ASSOCIATIONS À BUT SPÉCIFIQUE

MFR



380 familles

La Maison Familiale Rurale PERIGORD LIMOUSIN est un établissement de formation par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et forme les jeunes aux métiers de l'agriculture, du cheval et du service à la personne.

ADPEDA 87



13 familles

Source d'informations et d'entraide, l'ADPEDA 87 veut éviter l'isolement des parents confrontés à la découverte de la surdité de leur enfant.

ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION



18 familles

EFA est un mouvement tourné vers l'enfance : l'association agit en priorité dans l'intérêt de l'enfant et pour son droit à avoir une famille.

UNAFAM



95 familles

Elle accueille, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques et défend leurs intérêts communs.

APF FRANCE HANDICAP



147 familles

L'Association des Paralysés de France (APF) est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille.



ASSOCIATIONS LOCALES & INDÉPENDANTES

ACTID 87



452 familles

ACTID 87 est une association à but non lucratif «loi 1901», qui compte près de 150 salariés dont la mission est d'intervenir à domicile auprès des personnes en situation de handicap, des personnes fragilisées et des familles socialement en difficulté, dans le 87.

ASSOCIATION DE FAMILLES DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET DE CÉRÉBRO-LÉSÉS



55 familles

L'AFTC Limousin regroupe et accompagne des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés.

APPELAP



40 familles

Le parrainage d'enfants est connu, surtout pour apporter de l'aide aux enfants du tiers-monde. APPELAP propose et soutient le parrainage de proximité, elle œuvre dans l'intérêt des familles et pour le bien-être des enfants.

ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DE LA FONDATION DE DELTA PLUS



71 familles

Elle regroupe des parents et amis de personnes handicapées et/ou fragiles et/ou en situation de dépendance.

L'ODYSSÉE DES DYS



16 familles

L'Odyssée des Dys est une association, créée par des parents d'enfants "dys", qui vient en aide aux personnes ayant des troubles des apprentissages et à leur famille.

SOLIDARILAIT 87



16 familles

L'association soutient et informe les mères ayant fait le choix de l'allaitement, tout en respectant le projet de chaque femme, de chaque couple. Elle organise des ateliers et propose un soutien à la parentalité.

Projet associatif 2020-2024

Les projets et orientations de l'UDAF 87 ont été déterminés suite à une vaste réflexion engagée en 2019, associant bénévoles et salariés. Ils traduisent une intention qui s'appuie, sur les statuts de l'association et les valeurs partagées. Ils ont un rôle fédérateur et permettent de déterminer une réflexion stratégique. Ils donnent une direction, un sens à nos actions. En 2023, l'UDAF 87 a mené en lien avec les axes de son Projet Associatif les actions suivantes :

1

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET DES FAMILLES

- Développement des actions dans le cadre de la Convention d'Objectifs Pluriannuelle
- Finalisation des travaux et déménagement de la Résidence Accueil de Bellac
- Poursuite des actions mises en place dans les QPV grâce notamment au soutien financier de la Cité Educative
- Partager la lecture : "Lire et faire lire" et lancement de "Lire Ensemble" (campagne de recrutement de nouveaux bénévoles)
- Ateliers thématiques pour les familles en lien avec le service DPF, PCB et Parentalité

2

COMMUNIQUER

- Recrutement d'une chargée de communication en CDI
- Présence assidue sur les réseaux sociaux et notre site internet
- Newsletter interne trimestrielle + publications récurrentes dans la lettre contact de l'UNAF
- Poursuite des matinées d'accueil des nouveaux salariés

3

AFFIRMER LA GOUVERNANCE

- Rencontre des administrateurs
- Travail sur le DUD
- Suivi des commissions internes
- Matinée de rencontre avec les associations adhérentes

4

MAINTENIR & DÉVELOPPER UN RÉSEAU PARTENARIAL

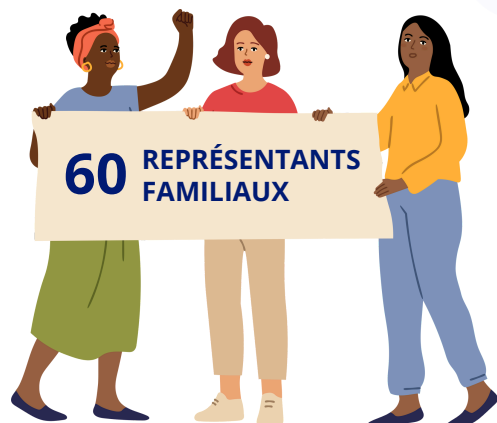
- Multiples rencontres avec les élus locaux et les partenaires de terrain
- Participation au Forum des Associations de la Ville de Limoges avec nos associations adhérentes
- Participation à la Semaine des Familles organisée par la CAF (ateliers parentalité, lectures Lire et faire lire...)



La représentation familiale

La représentation familiale est l'une des missions les plus importantes pour une UDAF car elle permet à l'Institution de **mieux comprendre les besoins et difficultés rencontrés par les familles sur son territoire.**

A la création des UDAF en 1945, le législateur a souhaité pouvoir disposer d'un interlocuteur départemental officiel pour parler au nom des familles chaque fois que leurs intérêts sont concernés. Pour cela, l'UDAF mandate des représentants familiaux dans de nombreuses instances et leur propose accompagnement et soutien dans l'exercice de leur mandat.



49 Instances et organismes publics

30 Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS-CIAS)

dans

Instances et organismes publics

Les représentants familiaux portent la voix des familles au sein de différentes instances et organismes publics du département :



SANTÉ & PROTECTION SOCIALE

Caisse d'Allocations Familiales / Caisse Primaire d'Assurance Maladie / Centre Hospitalier Esquirol - Conseil de Surveillance / MSA / Etablissements de Santé



HABITAT - LOGEMENT - CADRE DE VIE

Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) / Commission de médiation Dalo / ODHAC / Offices publics de l'habitat / SIAO / Commission consultative des services publics locaux du Syded / ADIL



PARENTALITÉ - FAMILLE - ENFANCE

Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) / Lire et faire lire / Commission d'agrément à l'adoption / Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat / Comité Départemental des Services aux Familles



COHÉSION SOCIALE

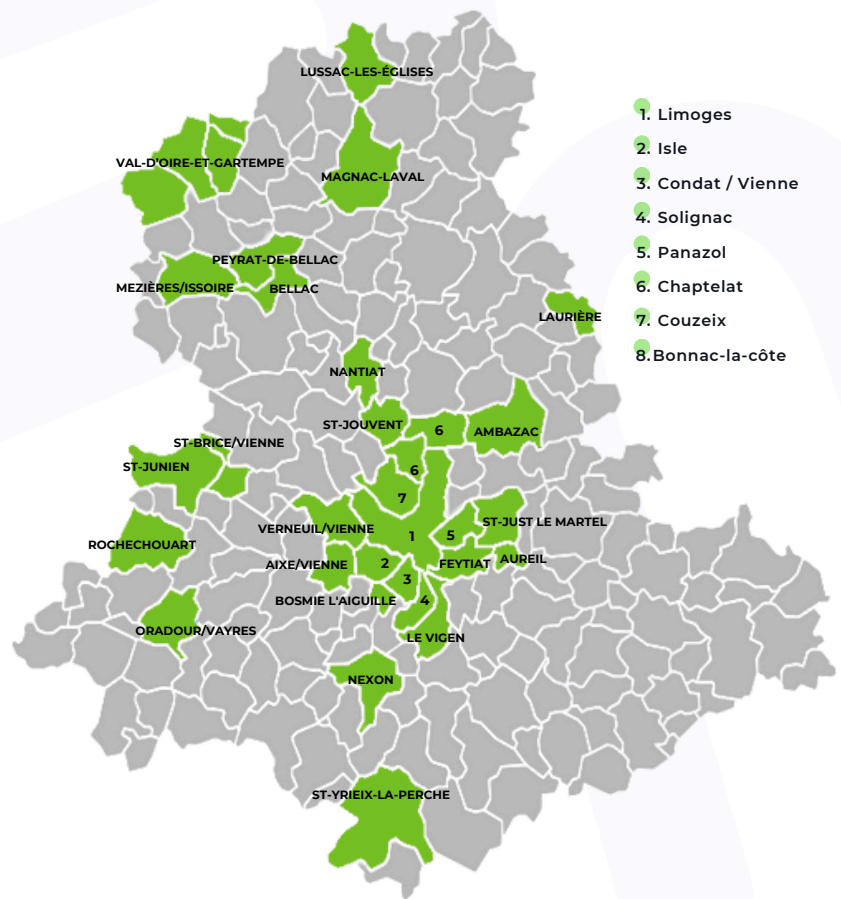
Bureau d'aide juridictionnelle / Conseil Départemental d'accès au droit / CDIF

Afin d'exercer leurs mandats avec efficacité, les représentants sont épaulés par l'UDAF 87 qui leur transmet notamment toutes les informations utiles à leur mission. Chaque représentant doit rendre à l'UDAF un compte-rendu annuel de ses réunions, venant ainsi étayer la réflexion de l'Institution sur les attentes des familles du département.



En tant qu'association familiale, l'UDAF 87 bénéficie d'un siège de droit, dans chaque Conseil d'administration de CCAS ou CIAS du département.

Le représentant familial intervient en complément des autres acteurs locaux, élus et représentants associatifs, en vue **d'améliorer la vie des familles sur le territoire** en apportant des réponses concrètes à leurs demandes.



Les rencontres partenariales & institutionnelles

Au-delà des représentations de l'UDAF de la Haute-Vienne dans divers organismes, l'UDAF rencontre de nombreux partenaires institutionnels et participe à de multiples travaux de réflexion et groupes de travail au sein de nombreuses instances départementales, régionales et nationales.

- ➔ Rencontre avec Madame Charlotte LOISEAU, Directrice Générale adjointe en charge des Solidarités Humaines au Conseil Départemental de la Haute-Vienne (03/10/23)
- ➔ Rencontre avec le Maire de Limoges Monsieur Emile Roger LOMBERTIE (20/10/23), et l'adjointe au Maire de Panazol Madame Isabelle NEGRIER (16/03/23)
- ➔ Rencontre avec le président de l'association des maires et élus de la Haute-Vienne, Monsieur Philippe BARRY (22/03/23)
- ➔ Rencontre avec la CAF
- ➔ Rencontre avec la députée Madame Manon MEUNIER (23/06/23) et le député Monsieur Stéphane DELAUTRETTE (03/01/23)
- ➔ Rencontre avec le Pôle des Usagers du Centre Hospitalier Esquirol
- ➔ Intervention auprès des MFR
- ➔ Rencontre avec les Juges des Tutelles et les Juges pour Enfants
- ➔ Rencontre avec la DDETSP

Pour l'année 2023 :

- Le temps de bénévolat du **Président** est estimé à **208 heures**.
- Le temps de bénévolat des **administrateurs et représentants** est estimé à **1 006 heures**.



Les commissions internes

Chacune des commissions est **composée d'administrateurs ou de représentants volontaires ainsi que de salariés**. Ensemble, ils abordent des thématiques diverses, liées à l'activité de l'association ou à l'actualité nationale ou locale.

Leur objectif est de réfléchir conjointement à **l'amélioration des conditions de vie des familles**. L'UDAF 87 peut également être amenée à mettre en place des commissions temporaires dites commissions "ad'hoc", telles que la "commission projet immobilier" ou "projet associatif".



LES COMMISSIONS STATUTAIRES ET TECHNIQUES

COMMISSION DE CONTRÔLE



Présidente : Mme Monique LABUSSIÈRE

Elle vérifie les listes récapitulatives des adhérents, contrôle la validité des candidatures, des désignations, et des procédures de vote et instruit les demandes d'agrément.

COMMISSION FINANCIÈRE



Président : M. Axel DE MOHRENSCHILDT

Elle suit la situation financière de l'UDAF et analyse les résultats financiers et les budgets en vue de les soumettre au CA qui les arrête et à l'AG qui les approuve.

COMMISSION MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES



Président : M. Dominique LE BAIL

Elle assure le secrétariat de la médaille de l'enfance et des familles, le suivi des dossiers de candidature et les enquêtes, en lien avec les services de la Préfecture.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

COMMISSION ENFANCE FAMILLE CAF



Présidente : Mme Fabienne VANTEAU

Elle est destinée aux représentants siégeant au sein de la CAF et permet des échanges autour de la politique familiale.

COMMISSION LOGEMENT



Président(e)s : Mme Sylviane AUDRY et M. Gilles BERTON

Elle est composée principalement de représentants siégeant dans des organismes de logement.

COMMISSION SANTÉ



Présidente : Mme Patricia TOUMIEUX

Elle propose des temps d'échanges et d'information autour de problématiques liées à la santé et aux questions éthiques.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF



Président : M. Pierre DREVON

Elle organise des échanges et des réflexions autour du développement associatif de l'UDAF et de la communication interne et externe.

COMMISSION CCAS



Président : M. Thierry MERCIER

Elle permet aux représentants siégeant dans un CCAS ou CIAS de se retrouver pour échanger autour des thématiques évoquées dans leurs CA.

COMMISSION EDUCATION



Présidentes : Mme Claudine FRICONNET et Mme Martine GULDEMANN

Elle est composée de représentants siégeant dans le domaine de l'éducation.

Les temps forts de l'année 2023

10 rencontres partenariales

6 rdv politiques avec des élus et députés

3 rencontres UDAF/UNAF

TRIMESTRE 1

26/01



Journée Institutionnelle

janvier



Déménagement
Résidence Accueil Bellac

08/03



Vernissage des podcasts
"Être une femme"

12/03



Matinée des associations
adhérentes

TRIMESTRE 2

mai et juin



Elections du
nouveau CSE

22/05



Forum employeurs
Services Sociaux

15/06



AG de l'UDAF 87

26/05



Lire et faire lire au
festival "Faites des Livres"

TRIMESTRE 3

06/07



Journée festive "sous les
tropiques"

période estivale



Ateliers dans le cadre de
la Cité Educative

02 et 03/09



Forum des Associations de
la Ville de Limoges

19/09



Lancement groupe de
travail Projet Immobilier

TRIMESTRE 4

13/10



Vernissage de l'exposition
"Mon Quartier en Images"

04/11



Braderie de livres Lire
et faire lire

12/12

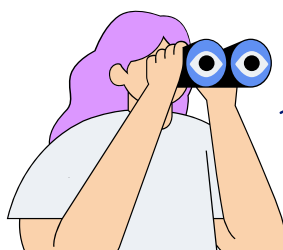


Journée festive de Noël

15/12



Journée des Administrateurs
spécial Dev'Asso'



VIDÉO

Pour en voir encore plus,
scannez le QR-code !





MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Les années marquées par la pandémie de COVID semblent désormais lointaines, comme un épisode temporel suspendu dans nos mémoires. Bien que rapidement reléguées derrière nous, elles nous ont laissé un héritage indélébile, un héritage avec lequel nous devons désormais composer. Dans le monde professionnel, cette période a été synonyme de bouleversements majeurs, **redessinant nos modes de fonctionnement** de façon durable.

Ainsi, notre secteur continue de naviguer dans un océan d'incertitudes, de remises en question... Il est clair que nos professionnels se trouvent confrontés à de **nouvelles interrogations** sur le sens même de leur engagement. Mais face à ce constat, la résignation n'est pas une option. Au contraire, il est temps de **relever le défi**.

Cette année, notre Institution a pris un nouvel élan, portée par des **projets ambitieux et des avancées concrètes**, que nous sommes fiers de vous présenter dans les pages suivantes. L'année 2023 a été intense, rapide, parfois étouffante, et nous avons souvent eu l'impression de courir après le temps ! Cependant, après deux années dédiées à la restructuration de notre politique RH et à la réorganisation interne, nous avons entamé **une réflexion profonde sur l'actualisation de nos pratiques**. Un travail minutieux a été entrepris sur les fiches de postes et les missions afférentes à chaque fonction. De plus, nous avons travaillé les nouveaux projets de service MJPM et DPF, permettant ainsi à nos professionnels de **réaffirmer les valeurs essentielles** qui animent ces services.

La machine est désormais en marche, et ce nouvel élan doit nous permettre de redonner du sens à chaque action. Je tiens donc à exprimer **mes sincères remerciements à tous les professionnels de notre Institution** pour leur engagement et leur professionnalisme au quotidien, qui contribuent à façonner l'identité actuelle de l'UDAF.

Plus que jamais, il est crucial de **maintenir cette dynamique**, aussi bien en interne au sein de l'UDAF 87 qu'en externe. **Renforcer nos partenariats** est essentiel pour travailler de manière **solidaire et unie** auprès de nos usagers. Chacun doit jouer son rôle sans en attendre davantage de l'autre, car nous avons tous un rôle à jouer et avons besoin les uns des autres. Ensemble, nous sommes plus forts, **ensemble, nous pouvons faire évoluer les situations et rendre nos accompagnements plus efficaces**.

En 2024, nous devons continuer à œuvrer pour un partenariat riche, transversal et innovant, basé sur le respect mutuel et une communication bienveillante.

Que cette année soit marquée par le **renforcement de notre engagement** envers le respect mutuel, la collaboration constructive et la création d'un environnement inclusif pour tous.

En promouvant ces valeurs, nous renforçons non seulement notre Institution, mais également les liens qui nous unissent.



Marie-Charlotte DESVAUX

7

cafés des
parents

109

participants aux
ateliers de soutien à la
parentalité

125

bénévoles Lire et
faire lire

15

sessions de VAE

100

enfants participant aux
"Lectures de Citoyens"

31

bénévoles Lire
Ensemble

PÔLE INSTITUTION & ACTION PARENTALITÉ

Le Service Institution et Action Parentalité a pour objet la mise en œuvre des obligations statutaires inhérentes au bon fonctionnement de l'Institution inscrites dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, la coordination de l'action Institutionnelle et le développement des actions en faveur des familles. Le service est composé d'une Assistante de direction, d'une Responsable vie associative et parentalité, d'une Assistante de développement à la vie associative, d'une Chargée de communication et d'une Animatrice socio-culturelle.



Soutenir & animer notre réseau



Afin de **maintenir des liens étroits** avec ses associations adhérentes, son réseau au sens large (salariés, administrateurs, représentants, partenaires, URAF/UNAF...), et les familles du département, l'UDAF 87 déploie une **stratégie de communication aussi bien physique que digitale**. Elle propose régulièrement des réunions, des événements ainsi que des formations de façon à rester en contact.

Depuis 2016, l'Institution collabore avec la "**Commission Développement Associatif**", qui soutient ses efforts de communication, en recrutant de nouvelles associations familiales et en mettant en valeur les actions proposées par ses associations adhérentes.

Par ailleurs, au cours des deux dernières années, l'UDAF 87 a intensifié sa présence sur le plan numérique. En effet, elle est active sur divers **réseaux sociaux** tels que Facebook, X (anciennement Twitter), et LinkedIn. De plus, elle publie régulièrement des articles sur son **site internet** et propose une **newsletter trimestrielle**, mettant ainsi en lumière les actualités du réseau.

JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS



FORUM DES ASSOCIATIONS



JOURNÉE INSTITUTIONNELLE



MATINÉE DES ASSOS ADHÉRENTES



JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS



JOURNÉE DES SERVICES



Pour l'année 2024, l'UDAF 87 aspire à proposer **davantage de rencontres et d'événements**, dans l'optique de renforcer les liens avec ses associations adhérentes, les partenaires institutionnels et bien sûr, les familles Haut-Viennoises (cafés-rencontres thématiques, formations...). Elle souhaite également développer des **supports vidéo** afin de présenter de manière moderne et attrayante son Institution, ses missions et ses services.

LA COMMUNICATION 2023 EN CHIFFRES



15 332 visites
sur le site internet

29 849 pages
vues/clickées



88 publications

58 nouveaux abonnés

4 800 visites sur la page
Facebook



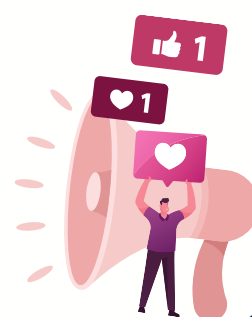
114 abonnés

21 publications



461 abonnés

393 relations



Actions parentalité, éducation & culture

En 2023, avec des effectifs réduits en début d'année, le service Institution & Action Parentalité a proposé avec le soutien de ses partenaires associatifs et institutionnels, plusieurs actions :

Accompagner les séparations

2 sessions d'ateliers de groupes de paroles d'enfants qui n'ont pas trouvé leur public (printemps/automne).



2 ateliers "groupe de pères dans la séparation" : 5 papas sont intéressés pour y participer. Ils n'ont toutefois pas pu se tenir, faute de participants en nombre suffisant sur les deux dates des 10 et 19 octobre 2023.

Nous réfléchissons à une formule plus en adéquation avec les contraintes de ces familles. C'est pourquoi afin de lever le frein de la mobilité, le choix a été fait de proposer les ateliers au plus près des lieux de résidence des familles. Un premier "Café des Partenaires" a eu lieu à Bellac afin de mobiliser les acteurs associatifs et institutionnels en vue de programmer sur le territoire une session en 2024.

Soutien à la fonction parentale

L'UDAF a coordonné et animé :

- 7 cafés des parents au sein de 3 établissements scolaires
- 7 ateliers parentaux sur différents thèmes
- 4 ateliers PAPOTO ("Parentalité pour Tous") ont été programmés

Afin de proposer une offre cohérente, nous souhaitons déployer de nos ateliers sur le quartier de Beaubreuil afin de mobiliser les familles sur les différents temps de la vie de l'enfant et autour de moments-clés dans le parcours scolaire notamment.



Action répit et engagement citoyen des mères

Le parcours engagé, grâce au crédit de l'Etat « Quartiers d'été » avec les femmes du Val de l'Aurence en 2022 a donné lieu à une **présentation publique le 8 mars 2023, des podcasts conçus et réalisés par le groupe** dans le cadre de l'action « La place des femmes dans le quartier ».

Nous tenons à remercier Monsieur le Maire et Madame la Préfète pour leurs présences à cet événement, qui a réuni un peu plus d'une cinquantaine de personnes.

Le groupe a ensuite visité la Préfecture au mois de juin et a poursuivi sa démarche dans un projet qui en découle intitulé « Être mère, femme et citoyenne, actrice du changement dans mon quartier ».

Ce sont **14 rencontres** au total qui ont eu lieu entre juin et décembre (56 participations - 6 personnes différentes).



8 mars 2023 - Vernissage des podcasts



→ "Les petits enquêteurs de la laïcité"

Conçue pour les 8-11 ans, l'action "**Les petits enquêteurs de la laïcité**" mobilise des formats ludiques, notamment les loisirs créatifs, pour appréhender de manière concrète la question de la laïcité, ainsi que le fait religieux comme objet de questionnement. En 2023, c'est un peu plus d'une dizaine d'ateliers réunissant une cinquantaine d'enfants au total, qui ont eu lieu dans diverses structures.



→ Formation sur la lutte contre le harcèlement



En partenariat avec le CRAL, le service Institution a proposé **une formation sur la thématique du harcèlement**, destinée aux professionnels de l'animation. L'objectif de cette formation était de sensibiliser les participants aux différents types de harcèlement, à leurs impacts sur les individus et les groupes, ainsi qu'à fournir des outils et des stratégies pour prévenir et gérer efficacement ces situations complexes dans leur environnement professionnel. Une vingtaine de personnes ont participé à cette formation.

→ Café des Elèves

L'association France Victime a initié et porté au Lycée professionnel Saint-Exupéry à Limoges, plusieurs "**Cafés des Elèves**", dont l'UDAF est partenaire. Ces rencontres visent principalement à offrir un espace de dialogue rassurant pour les adolescents, qui sont souvent confrontés à de nombreuses interrogations. 141 élèves ont participé aux échanges.



→ Activités estivales



Tout au long de l'été dans le cadre des "Cités Educatives", le service Institution a proposé **plusieurs activités sur l'espace public dans le quartier de Beaubreuil** (ateliers radio/photo/lectures en plein air...). Au total, 193 jeunes ont participé à ces activités (+ d'infos en page 20) !

→ Passerelle Culturelle

Depuis plusieurs années, l'UDAF 87 est signataire de la charte "**Passerelle Culturelle**" de la Mairie de Limoges. Ce dispositif a vocation à favoriser l'accès à la culture pour tous, notamment aux publics empêchés en proposant un tarif unique de 3€ par spectacle. En raison des effectifs réduits (maladie, formation longue), aucun accompagnement n'a pu être organisé sur l'année 2023. Nous nous félicitons toutefois de la participation à six spectacles/concerts de façon autonome d'une personne ayant bénéficié d'un accompagnement par le passé.



La Validation des Acquis d'Expérience (VAE)



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un **dispositif permettant d'obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation**. Toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, peut faire reconnaître ses expériences par une certification, en partageant son expérience professionnelle.

Cela fait maintenant **plus de six ans que l'UDAF 87 est prestataire** de la DREETS Nouvelle-Aquitaine et a organisé en 2023, **15 sessions** de VAE Aide-Soignant, Infirmier de bloc opératoire, Auxiliaire de puériculture ou encore AES et reçu **106 candidats en entretien**.

Lectures de Citoyens



7 structures participantes

100 enfants concernés

6 bénévoles impliquées

2 réunions de coordination

Lire et faire lire 87 a clôturé l'action « Lectures de citoyens 2021-2023 - Tous unis contre les discriminations : lutter contre le harcèlement » grâce au soutien de la DSDEN.

Les centres de loisirs inscrits dans la démarche ont sensibilisé les jeunes **aux notions de discrimination et de harcèlement** en développant chez eux des valeurs essentielles au bien vivre-ensemble grâce à la bibliographie proposée. Les enfants, enrichis de tous ces outils et de nouvelles connaissances, ont pu **créer différentes pièces artistiques en lien avec la thématique**. Un temps de restitution final a eu lieu au Musée de la Résistance à Limoges, ce dernier ayant proposé un après-midi riche d'activités aux jeunes participants afin de les remercier de leur investissement.

♥ Les coups de cœur littéraires de cette année ont été :

3 - 5 ans

Gare à tes noisettes, de Géraldine Collet et Sébastien Chebret

6 - 8 ans

Kate Moche, d'Antoine Dole et Magali Le Huche

9 - 11 ans

Arsène et Marcelle me harcèlent, de Diariata N'Diaye et Ama



Afin de redynamiser l'action existante depuis 2013, c'est une nouvelle proposition qui a été faite aux structures d'animation pour 2023-2024 autour de la notion de famille. La **thématique « La famille dans tous ses états »** et les douze albums ont été présentés aux enfants des sept structures inscrites dans le projet (quatre en Quartiers Prioritaires de la Ville et trois en milieu rural). Pour cette année, les structures ont été invitées à **associer les parents** aux votes des albums préférés afin de les impliquer pleinement dans le projet de la structure. Ces temps privilégiés permettront aux familles d'avoir **un but commun autour de la lecture et de développer les échanges et débats en famille**.

Dans le cadre de cette nouvelle édition, il est prévu pour les enfants **un temps de création** autour de la thématique de la famille avec des professionnels du livre jeunesse. Une **journée de clôture festive** sera organisée courant 2024 et espère accueillir la venue des auteurs-illustrateurs des albums jeunesse de la sélection.



* image issue de la couverture du livre de Pascale Bougeault "La famille puzzle"

Lecture des ouvrages de la sélection à la BFM de la Bastide



« Partager la lecture »



LIRE ENSEMBLE

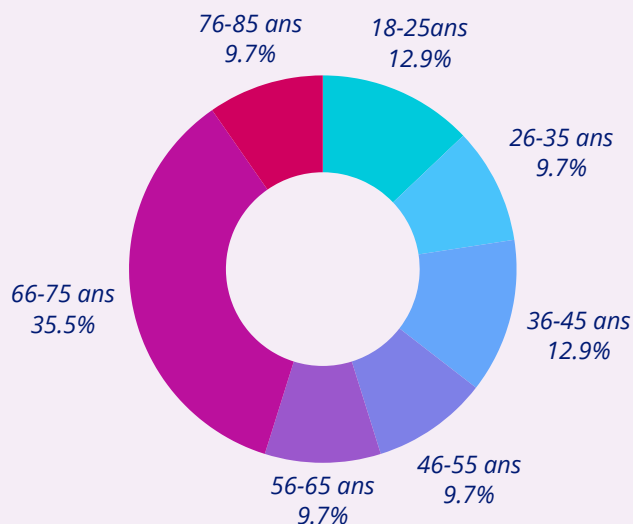
31 bénévoles

19 structures

3 rencontres avec les bénévoles



Pourcentage de bénévoles par tranche d'âge



Depuis janvier 2023, l'UDAF 87 coordonne une toute **nouvelle action intitulée Lire Ensemble**. Cette dernière propose à des bénévoles majeurs, d'animer des séances de lecture auprès de **personnes en situation de vulnérabilité**, accueillies en structure ou vivant à domicile. Les séances sont co-construites avec les structures accueillantes afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées.

Les bénévoles interviennent sur des séances qui peuvent durer entre 30 minutes et 1 heure, en collectif ou en individuel. Au-delà du temps de lecture, c'est un **réel moment de partage et d'échanges** qui est proposé par les bénévoles lecteurs.

Lire Ensemble a pu bénéficier **du soutien d'un certain nombre de bénévoles Lire et faire lire** qui ont rejoint l'action à sa création. De plus, afin d'amorcer le recrutement de nouveaux bénévoles, l'UDAF 87 a déposé la mission de bénévolat sur "jeveuxaider.gouv.fr", site de recrutement de bénévoles mis en place par le gouvernement. Cela a permis de redynamiser la recherche de bénévoles lors du dernier semestre 2023 et a ainsi **doublé les effectifs de jeunes volontaires**. Les bénévoles de Lire et faire lire ayant une expérience solide de lecture à voix haute, l'UDAF 87 a proposé la création de binômes pour que les nouvelles recrues puissent s'appuyer sur les compétences des lecteurs aguerris. L'objectif est de permettre le transfert de compétences et de connaissances, tout en luttant contre le sentiment d'isolement de nos lecteurs, en promouvant ainsi le tutorat.

A ce jour, l'action compte une majorité de structures accueillant des personnes âgées mais l'objectif est de réussir à **ouvrir davantage le champ d'intervention** :

- ➔ Aux accueils de jour ou foyers de vie pour personnes en situation de handicap psychique
- ➔ Aux primo-arrivants et allophones (partenariat déjà en place avec le CADA de Limoges)
- ➔ Aux personnes en situation d'exclusion ou de marginalisation pour offrir des lectures à tous





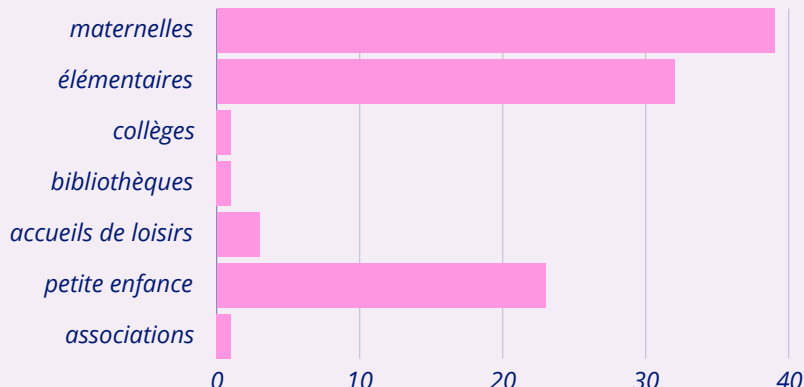
125 bénévoles

10 bénévoles relais

6 formations



Répartition des interventions par structure



Forte du partenariat entre l'UDAF 87 et la Ligue de l'Enseignement depuis plus de 20 ans, l'association Lire et faire lire a su faire renaître une dynamique au sein de son réseau en fidélisant ses bénévoles et en accueillant de nouvelles recrues prêtes à s'engager auprès des jeunes générations, avec la volonté de transmettre leur passion pour le livre et la lecture.

En 2023, ce n'est pas moins de **4 500 heures de bénévolat** qui ont été offertes par nos **125 bénévoles** auprès d'enfants de 0 à 13 ans en zones rurales ou en zones urbaines sur la Haute-Vienne. L'association tend à **proposer des actions sur un territoire étendu et auprès d'un public diversifié**.

La mise en place d'une **équipe départementale** Lire et faire lire permet à la coordination 87 d'être secondée par un groupe de bénévoles motivé à donner de la **visibilité** à l'association, mais également à **développer différentes actions et manifestations** à travers le département. Une **trentaine d'animations** Lire et faire lire ont été proposées cette année et ce, principalement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville de Limoges, notamment dans le cadre des « Quartiers d'Été » au Val de l'Aurence et à Beaubreuil, permettant ainsi aux enfants ne partant pas en vacances d'avoir accès à un moment d'évasion autour du livre. En ruralité, comme chaque année, les bénévoles de l'association participent activement aux **Nuits de la Lecture** ainsi qu'au **Salon du Livre Jeunesse « Faites des Livres » à St-Junien**, permettant une fois encore de toucher un très large public d'enfants mais aussi de parents, nouvelles cibles de l'association avec l'espoir de multiplier les temps de rencontre parents-enfants autour du livre et de la lecture sur les prochaines années.

Six temps de formation ont été proposés aux bénévoles afin de leur permettre de monter en compétences. Ces formations sont **gratuites** et financées grâce au FDVA 1 (formation des bénévoles) ou par Lire et faire Lire National, ou encore proposées par notre partenaire principal qu'est le réseau des bibliothèques municipales de la Ville de Limoges. Le partenariat avec le réseau des BFM est précieux, les bibliothécaires de la ville sont une ressource inépuisable pour les lecteurs de l'association qui apprécient la qualité de l'accompagnement proposé dans leurs recherches bibliographiques.

Depuis trois ans, Lire et faire lire organise également **une braderie de livres** à la Ligue de l'Enseignement, générant une somme confortable pour l'organisation de formations ou l'achat de matériel pour les lectures (livres, supports de lecture, kamishibai...).



En 2024, l'association entend **renforcer les liens avec son réseau** en proposant des temps d'échanges réguliers avec ses bénévoles et souhaite également **s'étendre sur le département** en s'implantant davantage en ruralité et dans des zones où l'accès à la culture peut être plus difficile.

FOCUS SUR L'EXPOSITION "MON QUARTIER EN IMAGES"



Cette exposition programmée du 6 octobre au 2 décembre 2023 est l'aboutissement d'un projet, labellisé *Cité Educative*, initié en 2022 qui avait vocation à permettre aux jeunes et aux familles de découvrir différents modes de narration autour d'une même thématique, « **Que vous évoque ou vous inspire la vie dans le quartier ?** », à travers :



des **ateliers d'initiation à la photo numérique** animés par Ousseynou Diouf, photographe professionnel,



des **ateliers d'écriture** qui, parce qu'ils n'ont pas reçu le succès escompté se sont transformés grâce au soutien de la radio Beaub'FM en **ateliers radio**. Ces ateliers ont toutefois permis de manière détournée de mener à bien le projet d'atelier d'écriture puisque pour préparer les entretiens, il a été nécessaire de passer par l'écrit dans la phase de préparation. Il s'est en effet avéré indispensable de réfléchir aux questions que ces jeunes journalistes en herbe souhaitaient poser à leurs interlocuteurs,



des **ateliers captation audio** qui ont permis de découvrir la narration par le récit,



enfin, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition, une **déambulation en musique** animée par le comédien et musicien Gilles Favreau a permis de découvrir une autre façon de raconter des histoires, avec la mise en musique de texte.



Cette action a offert l'opportunité, grâce à l'accompagnement professionnel d'Ousseynou Diouf à l'occasion d'ateliers d'initiation à la photo numérique, **d'acquérir des compétences nouvelles** pour les participants et de découvrir le talent et la créativité de ces derniers pour ceux qui les ont accompagnés.

Elle avait aussi pour objectif **d'inscrire chacun dans la démarche globale du projet**. Pour y parvenir, il a été proposé aux jeunes et aux familles du quartier, des ateliers d'encadrement afin de mettre en valeur les clichés. Ces ateliers animés par Odile Escalle, professeure d'**encadrement créatif**, ont été l'occasion, pour les acteurs du projet, de mesurer le travail nécessaire à l'aboutissement d'une telle réalisation. L'encadrement constitue, par ailleurs, lui aussi, un objet d'exposition puisque conçu au sein des ateliers par les jeunes et les familles.

En complément, les **captations audios** réalisées par les jeunes, dans le cadre d'ateliers d'écriture et de découverte du matériel mis à disposition par la Radio Beaub'FM ont fait l'objet d'une diffusion à la Maison des Arts et de la Danse le 13/10/23 pour accompagner la visite d'inauguration.

Enfin, l'exposition s'est déclinée au sein de trois structures incontournables du quartier de Beaubreuil : le **Centre Social, la BFM et la Maison des Arts et de la Danse**. Il était donc indispensable pour voir l'intégralité des clichés de visiter chacun de ces lieux dédiés à la culture et aux loisirs.

L'UDAF 87 remercie chaleureusement ici le Centre Social Municipal et ses salariés pour leur accueil dans ce lieu très agréable qui constitue pour elle un outil indispensable pour programmer ses activités, ainsi que la bibliothèque et la Maison des Arts et de la Danse pour s'être associés à notre démarche de valorisation de ce travail. Et bien sûr, un grand merci et bravo aux jeunes : Ajar, Arwa, Latifa, Ilies, Amine, pour ne citer qu'eux... ainsi que leurs parents.



211

fin de mesures

2 065mesures au
31/12/23**173**nouvelles
mesures**12**années, durée
moyenne de la
mesure

PÔLE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

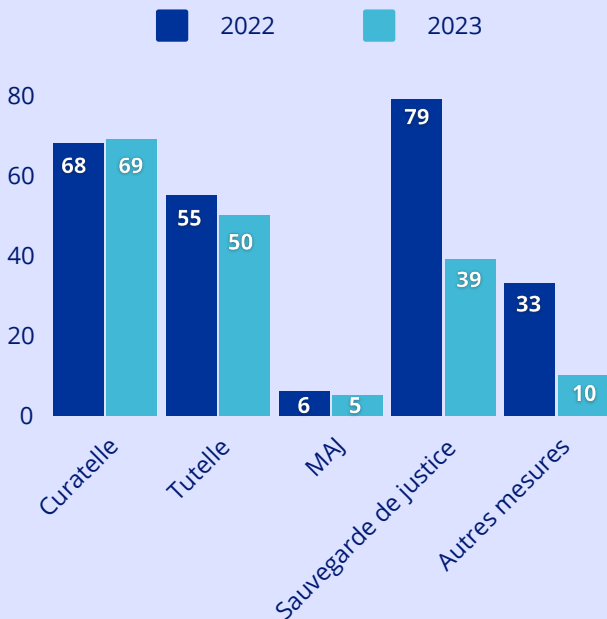
La protection juridique des majeurs s'avère nécessaire lorsqu'un adulte ne peut plus accomplir seul les actes de la vie civile. Pour l'accompagner et le mettre à l'abri d'actes malencontreux, le Juge des Contentieux de la Protection ordonne une mesure de protection. Celle-ci est exercée par l'UDAF, désignée au préalable par le Juge quand la famille de la personne à protéger ne peut pas assumer cette responsabilité.

Le Pôle de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs assure le suivi des mesures de protection (mandats spéciaux, curatelles, tutelles).

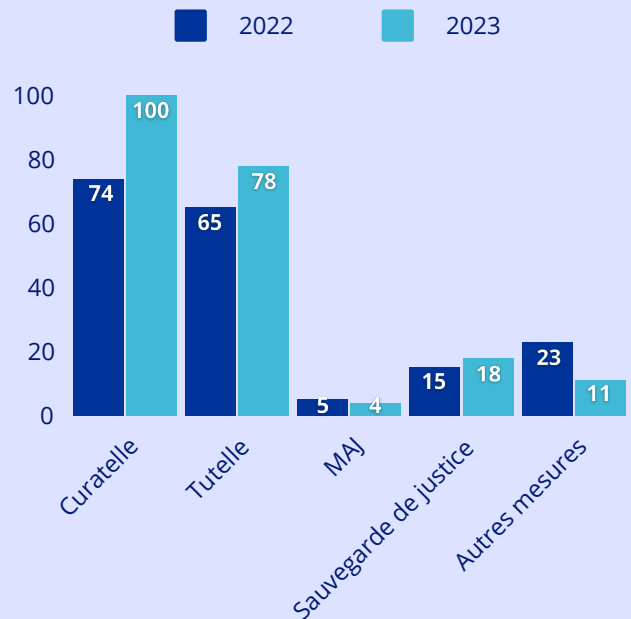
Evolution du nombre de mesures par année (au 31/12/2023)



Nouvelles mesures selon le type



Mesures terminées selon le type



En 2023, le service enregistre une légère baisse d'activité s'expliquant par un nombre de nouvelles mesures moins important que les années précédentes et un nombre de fins de mesures en augmentation.

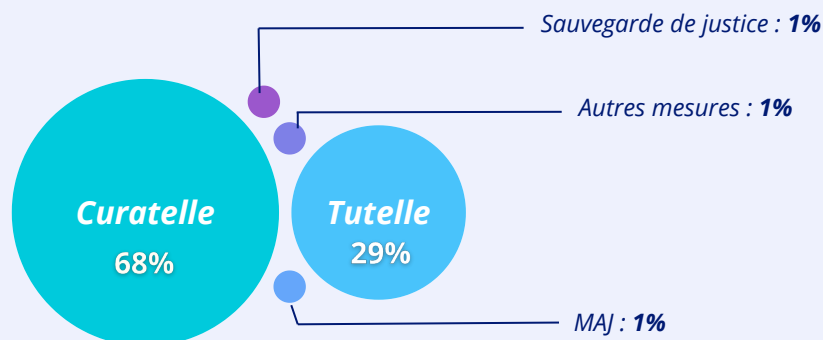
Ce ralentissement de l'activité peut également être mis en corrélation avec le renouvellement de professionnels au sein du service.



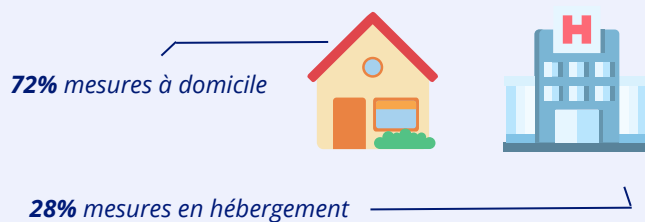
Bien que celui-ci se soit ralenti sur l'année 2023, les nouveaux professionnels ont dû faire face à la compréhension du métier, à la connaissance des situations de leur effectif et pour certains à leur participation à la formation obligatoire du CNC.

Les motifs de fins de mesure sont pour 70% liés au décès de la personne, 20% pour des dessaisissements au profit d'un autre mandataire et 9% à des mainlevées.

Répartition par type de mesures

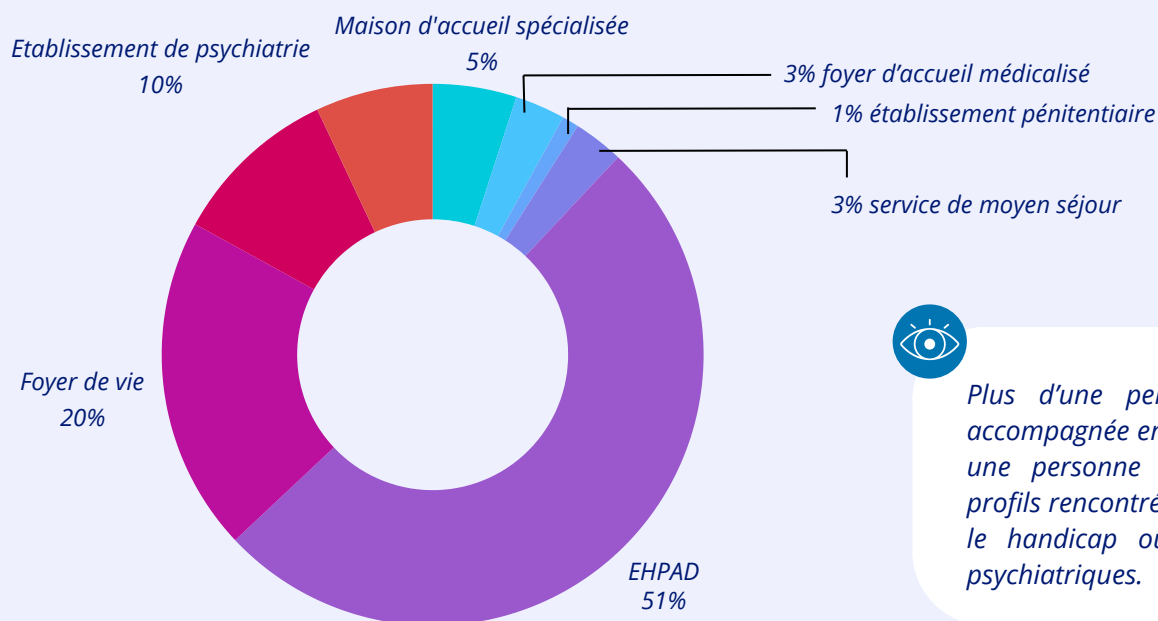


En 2023, la proportion des curatelles augmente de près de 5% à l'inverse des mesures de tutelles.



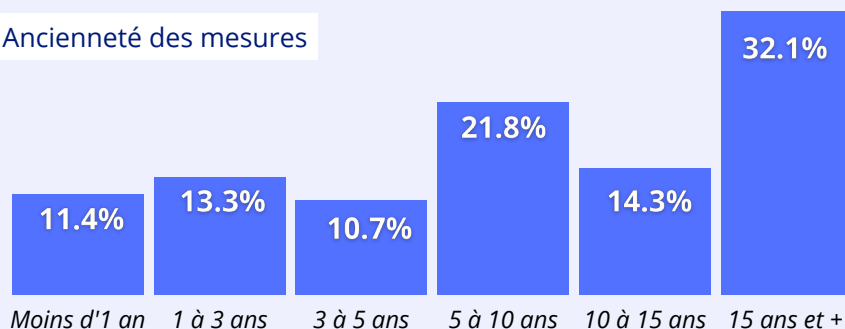
Cette proportion reste relativement stable d'une année sur l'autre.

Répartition par type d'établissement



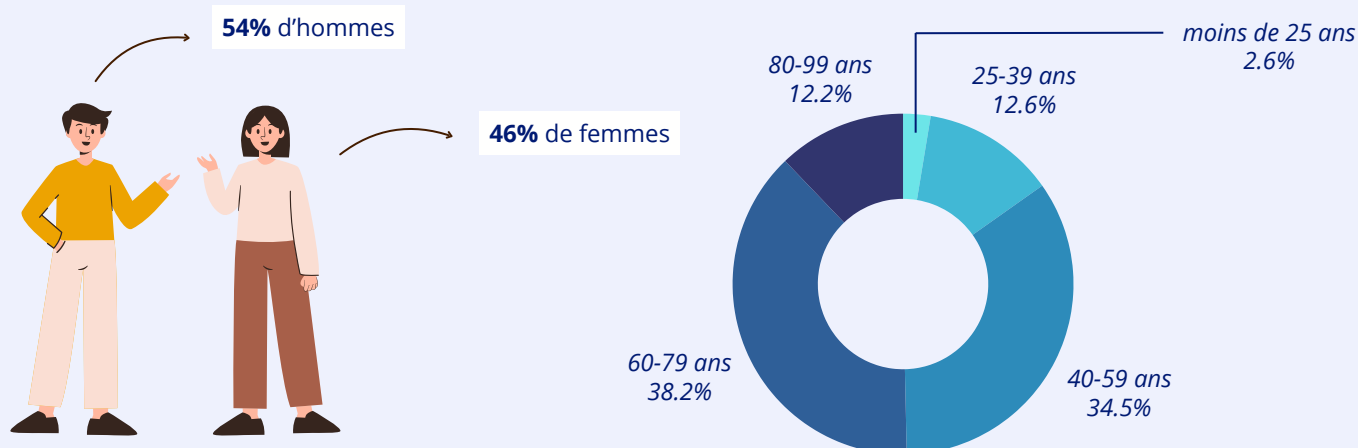
Plus d'une personne sur deux accompagnée en établissement est une personne âgée. Les autres profils rencontrés sont en lien avec le handicap ou les pathologies psychiatriques.

Ancienneté des mesures



La durée moyenne d'une mesure accompagnée par le service est de 12 ans. Ce chiffre augmente d'environ 6 mois chaque année.

Profil des personnes accompagnées



près de 50 % des personnes résident sur la commune de Limoges



90 % des personnes protégées vivent seules



50 % des personnes protégées sont célibataires, 20 % divorcé(e)s, 15 % veuf(ve)s, 11 % marié(e)s

Les faits marquants 2023

➔ POURSUITE ET FINALISATION DE LA RÉORGANISATION

Dans la continuité de notre projet de réorganisation, un accompagnement RH a été proposé dans le but d'accompagner les équipes dans la rédaction et/ou la révision de l'ensemble des fiches de postes de chaque fonction.



Afin de ne pas sursolliciter les équipes, le choix a été fait de faire travailler prioritairement l'équipe d'encadrement sur l'ensemble de ces fiches, en tenant compte des besoins, de la réalité et des attendus. Lors de ce travail, l'équipe d'encadrement a porté **une attention particulière sur le choix des mots** : usagers = personnes protégées, intervenants et non partenaires en lien avec la formation sur la responsabilité des mandataires suivie par nos professionnels. Cette logique s'est inscrite également dans le cadre de la préparation du nouveau Projet de Service 2023-2027.

Le travail réalisé a par la suite été présenté aux professionnels des services, pour avis et éventuellement proposition de modifications.

Ainsi **34 fiches de postes ont été élaborées**, dont la majorité pour le service MJPM. Ce travail a permis de valoriser le travail et les compétences de chacun au sein de notre structure (ex : changement de dénomination pour les secrétaires tutelle en assistantes MJPM) et de mettre en valeur le travail de complémentarité et de collaboration nécessaire au bon fonctionnement du service d'une part et d'autre part, à la qualité du service rendu aux personnes protégées.

La finalisation de ce travail clôture la démarche de réorganisation au sein du service MJPM menée depuis près de 4 ans et ouvre la perspective de réactivation de la démarche d'amélioration continue des pratiques.





NOUVELLE DYNAMIQUE AUTOUR DE LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES, DANS LA PERSPECTIVE DE L'ÉVALUATION EXTERNE 2024

Dans la continuité de cette réorganisation et suite au nouveau dispositif d'évaluation construit par la Haute Autorité de Santé qui s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les ESSMS centré sur la personne accompagnée, notre service MJPM a relancé en 2023 sa démarche d'amélioration continue des pratiques.

En effet, les événements successifs : crise COVID, turn-over des équipes, réorganisation (...) nous ont conduits à limiter ces trois dernières années notre investissement dans la démarche qualité/évaluation. Cela ne veut pour autant pas dire que le service n'a pas quotidiennement questionné ses pratiques ou procédé à des évolutions, mais simplement que cela n'a pas forcément été mené conformément à la démarche qualité (avec la rédaction de procédures par exemple).

Ainsi depuis septembre 2023, une qualitiennne a été recrutée en CDD à temps plein pour accompagner les professionnels pour :

- ⌕ l'actualisation de l'ensemble des documents qualité
- ⌕ mettre en œuvre l'organisation de la prochaine évaluation externe dont le rapport doit être rendu pour fin juin 2024



+ d'infos en page 55



UN NOUVEAU PROJET DE SERVICE 2023-2027 : VERS UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE

Dans une logique globale et dans la continuité des projets présentés ci-dessus, un travail de réflexion a été mené autour du nouveau Projet de Service. Les axes fixés ont été réfléchis par l'équipe d'encadrement et un temps de travail a été proposé à l'ensemble des professionnels lors de la journée des services du 17 octobre 2023.

Ce moment a été l'occasion de réfléchir aux valeurs du service, de valider les axes proposés par l'équipe d'encadrement et de les définir plus précisément.

Ainsi les **3 axes retenus pour les 5 ans à venir**, sont :

- 1** POURSUIVRE VERS UNE MESURE TOUJOURS PLUS INDIVIDUALISÉE ET FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT COMMUN
- 2** REPOSITIONNER LES MISSIONS DU DÉLÉGUÉ MANDATAIRE AUPRÈS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS ET VALORISER LE MÉTIER
- 3** S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE ET PERMANENTE DES PRATIQUES EN FAVORISANT LE RENFORT DES COLLABORATIONS INTERNES ENTRE LES DIFFÉRENTES FONCTIONS



➔ POURSUIVRE LA DYNAMIQUE RELANÇÉE AVEC LE GROUPE D'EXPRESSION

Suite à la vacance de poste du chef de service en charge de l'animation du Groupe d'Expression, celui-ci n'a malheureusement pas pu se réunir sur le premier semestre. Deux rencontres ont été organisées sur le deuxième semestre, et tous les acteurs ont eu plaisir à se réunir à nouveau.

Les réflexions du groupe ont principalement été axées sur :

- L'amélioration de l'aménagement des locaux
- La présentation des nouveaux documents de la loi 2002-2
- La démarche d'évaluation



ORIENTATIONS/ÉVOLUTIONS PRÉVUES EN 2024

- ⌚ S'approprier le nouveau projet de service 2023-2027
- ⌚ Réaliser l'évaluation externe du service et s'inscrire de manière régulière dans la démarche d'amélioration continue des pratiques
- ⌚ Développer le logiciel qualité AGEVAL et en faire un outil ressource au sein de l'Institution
- ⌚ Augmenter le nombre de mesures prises en charge pour essayer d'atteindre notre autorisation
- ⌚ Réaliser un état des lieux de l'outil métier EVOLUTION et poursuivre son développement



- ⌚ Mettre en œuvre le dispositif délégué accueil
- ⌚ Organiser un colloque à destination des acteurs partenaires sur « Le Majeur protégé, un citoyen comme les autres ? »

Le Service Juridique



Le service se compose de deux unités : patrimoniale et juridique.

L'Unité Patrimoniale

L'unité **patrimoniale** est chargée d'assurer le suivi du patrimoine immobilier et financier des personnes protégées. Elle est composée de :

- Deux gestionnaires de patrimoine immobilier, avec le soutien de leur assistante. Ils enregistrent les biens immobiliers des personnes, s'assurent en lien avec le délégué, de leur état et de leur entretien, et procèdent à tous travaux utiles sur ces biens.
- Deux gestionnaires de patrimoine financier, qui se chargent de conseiller les délégués sur les opérations financières à opérer, réalisent les études patrimoniales en vue de valoriser le patrimoine des personnes protégées et rédigent toutes les requêtes au Juge en vue d'être autorisés à procéder aux opérations financières nécessaires (retraits sur les comptes de placement, souscriptions et retraits sur les assurances vie...).
- Il peuvent se voir confier l'exercice de mandat AD HOC.

Patrimoine Immobilier – Statistiques et Chiffres



- ➔ **647 biens immobiliers** sont gérés par le service en 2023
- ➔ **96 nouveaux biens** ont été enregistrés dans le cadre de nouvelles mesures, d'acquisitions ou d'héritage
- ➔ **268** sont détenus par les personnes protégées en pleine propriété (dont **102** constituent leur résidence principale)

Ces biens en pleine propriété nécessitent souvent des travaux : entretien, réparations diverses, parfois après sinistres et des aménagements (adaptation au handicap ou à l'âge, rénovation énergétique...).

Cette mission revient aux gestionnaires de patrimoine, qui sont chargés d'obtenir à des **devis** auprès d'entreprises du secteur, d'effectuer des **comparatifs**, de solliciter toutes **aides financières possibles** auprès des organismes concernés (MAPRIMERENOV, ANAH, CEE...) et de suivre leur réalisation jusqu'à réception définitive du chantier.

36 biens vacants sont aussi comptabilisés et nécessitent également des passages réguliers en attendant une vente éventuelle. **40 biens immobiliers sont détenus hors département.**

A la demande de la personne protégée, en cas de besoins financiers, ou bien lorsque l'indivision le souhaite, les biens sont mis en vente.

📈 Le nombre de **ventes immobilières finalisées en 2023** a augmenté depuis 2022 passant de 20 à **35**.

Nombre de ventes immobilières finalisées par année



Patrimoine Financier – Statistiques et Chiffres

Dans le cadre de sa mission, l'unité patrimoniale a adressé au Juge du Contentieux de la Protection presque **200 requêtes** en 2023 en vue de :

- Retirer des fonds sur des placements (57)
- Effectuer des rachats sur des assurances vie (31)
- Clôturer des comptes (101)
- Procéder à des opérations financières complexes (4)
- Désolidariser des comptes joints (4)

L'Unité Juridique

L'unité juridique assure le conseil des délégués mandataires dans l'exercice de leur mission lorsque la personne protégée se trouve confrontée à une procédure juridique, ou doit régulariser des actes juridiques importants.



Cela consiste fréquemment à assister ou représenter la personne protégée dans le règlement d'une succession (examen des projets d'actes, règlement des litiges pouvant survenir dans les partages, suivi de la vente d'un bien indivis, signature et régularisation des actes, vérifications des sommes perçues). Sont traitées de la même manière les ventes immobilières.

Sur le plan civil, l'UDAF assure la mise en œuvre ou le suivi des procédures engagées contre les obligés alimentaires en cas de besoin suite à une entrée en EHPAD, le suivi de toute procédure de divorce, d'expulsion, les suites du dépôt des dossiers de surendettement dans le cadre des procédures de rétablissement personnel... Au pénal, elle s'assure du respect des droits et intérêts de la personne protégée (droit de la défense quand il est prévenu, constitution de partie civile quand il est victime).

Elle intervient dans le cadre de la perception d'une assurance vie suite au décès d'un proche, de réparations de préjudices, d'indemnisations d'assurances, d'expertises, ou de tout autre litige même plus particulier (ex : mise aux normes d'un étang, constitution de SCI, ou d'une auto-entreprise...).

Quatre juristes et une assistante administrative juridique se chargent de faire le lien avec les professionnels du droit pour rendre accessibles à la personne protégée et au délégué mandataire la justice et ses rouages.

Elles vérifient que l'intérêt des personnes est protégé et engagé à leur côté toute démarche utile à les faire respecter (courriers divers, lancement de procédures...). Les juristes se voient également confiées les mesures AD HOC.



Les mesures AD HOC 2023

Ces mesures, justifiées par un conflit d'intérêt entre un mandataire et la personne dont il assure la protection, consistent à assister ou représenter cette personne et à s'assurer que l'opération envisagée est conforme à ses intérêts : donation au mandataire, vente immobilière d'un bien dont le mandataire est propriétaire, changement de clause, bénéficiaire d'un contrat assurance vie au profit du mandataire...).

Le nombre de mesures AD HOC reste stable en 2023 : **24 mesures** contre 25 en 2022.

Curatelle AD HOC

17

dont 4 nouvelles en 2023

Tutelle AD HOC

7

dont 5 nouvelles en 2023



11 mesures se sont terminées en 2023



Ces dernières années, des mesures consistant à procéder à une mission précise en raison de l'éloignement géographique du mandataire sont confiées à l'UDAF. Il peut s'agir de la réalisation d'un inventaire mobilier et/ou immobilier, de la réalisation de travaux sur un immeuble, etc.

Ces missions peuvent être transmises au service dans le cadre d'une mesure AD HOC, ou bien consister à l'exercice d'une mesure de curatelle ou de tutelle adjointe. 2 mesures de tutelle adjointe ont ainsi été confiées à l'UDAF en 2023.

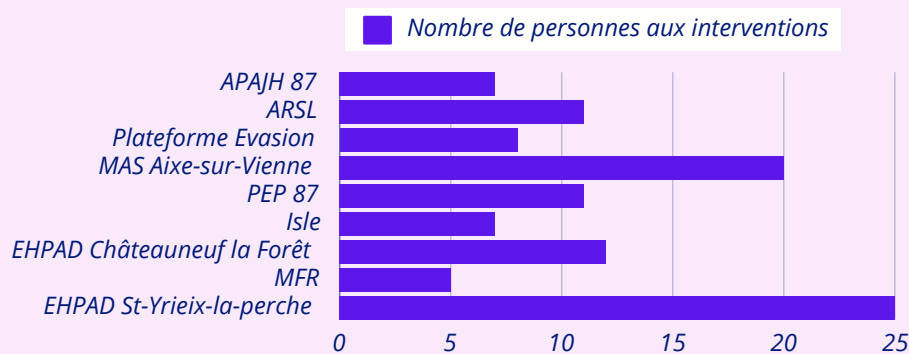
9interventions
collectives**59**interventions
individuelles**2**réunions de
travail**69%**des personnes faisant
une demande au service
ISTF sont des femmes

PÔLE INFORMATION & SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Le service ISTF s'inscrit dans le schéma régional des MJPM 2020-2024 faisant du déploiement du soutien aux tuteurs familiaux un axe de travail prépondérant. Dans la continuité du développement de l'activité ISTF en collaboration avec l'ALSEA, l'UDAF 87 a œuvré à mettre en place des actions à destination des tuteurs familiaux, afin de leur apporter un soutien.

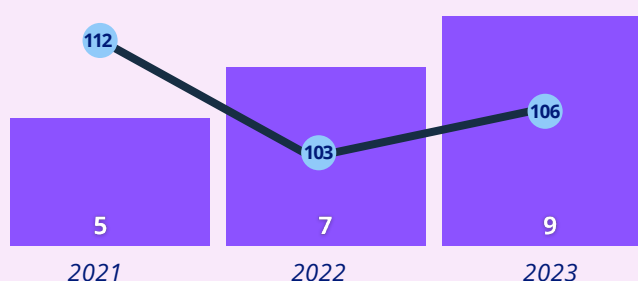
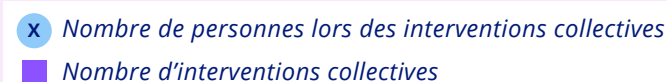
Interventions proposées aux familles :

- ➔ Accueil téléphonique
- ➔ Temps collectifs thématiques par le biais de « Cafés Gourmands »
- ➔ Permanences physiques à la Cité Judiciaire
- ➔ Séances d'informations collectives



Au cours de l'année 2023, **9 interventions collectives** dont 3 communes avec l'ALSEA ont eu lieu. Celles-ci ont bénéficié à **106 personnes**.

↗ Le nombre d'interventions collectives a augmenté par rapport à l'année 2022.



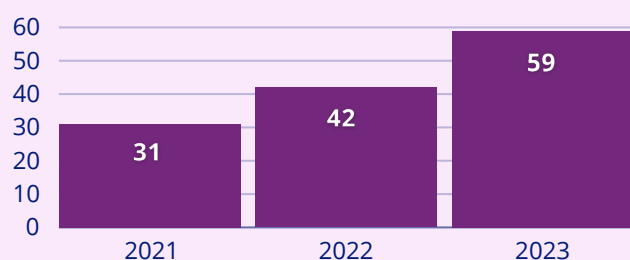
Les thématiques abordées lors de ces rencontres sont essentiellement basées sur la connaissance des différents types de mesures de protection et leur mise en œuvre.

Les bienfaits : ces temps collectifs sont appréciés des personnes de par leurs apports concrets, la transmission d'informations et de pratiques. Ils permettent de rompre l'isolement des proches aidants.

L'offre ISTF déployée sur le département 87 est assurée par deux associations l'UDAF 87 et l'ALSEA. Depuis le 1er janvier 2023, chaque association comptabilise ses propres interventions individuelles.

La croissance des demandes individuelles enregistrées pour l'UDAF 87 est exponentielle depuis 2021.

Nombre d'interventions de l'UDAF 87



↗ 59 interventions individuelles en 2023

Cette hausse de l'activité peut s'expliquer par la progression de la communication entreprise pour faire connaître notre service par le biais de la Cité Judiciaire et des réseaux sociaux.



La durée moyenne des interventions est de 25 minutes.

Les deux tiers des interventions se situent dans une durée comprise entre 15 et 30 minutes

Mode de repérage

Les demandeurs ont connaissance du service ISTF au sein de l'espace judiciaire (58%) et par le biais des plaquettes d'information (24%). Les outils de communication via les réseaux sociaux (12%) sont également un atout majeur pour une meilleure visibilité de ce service.

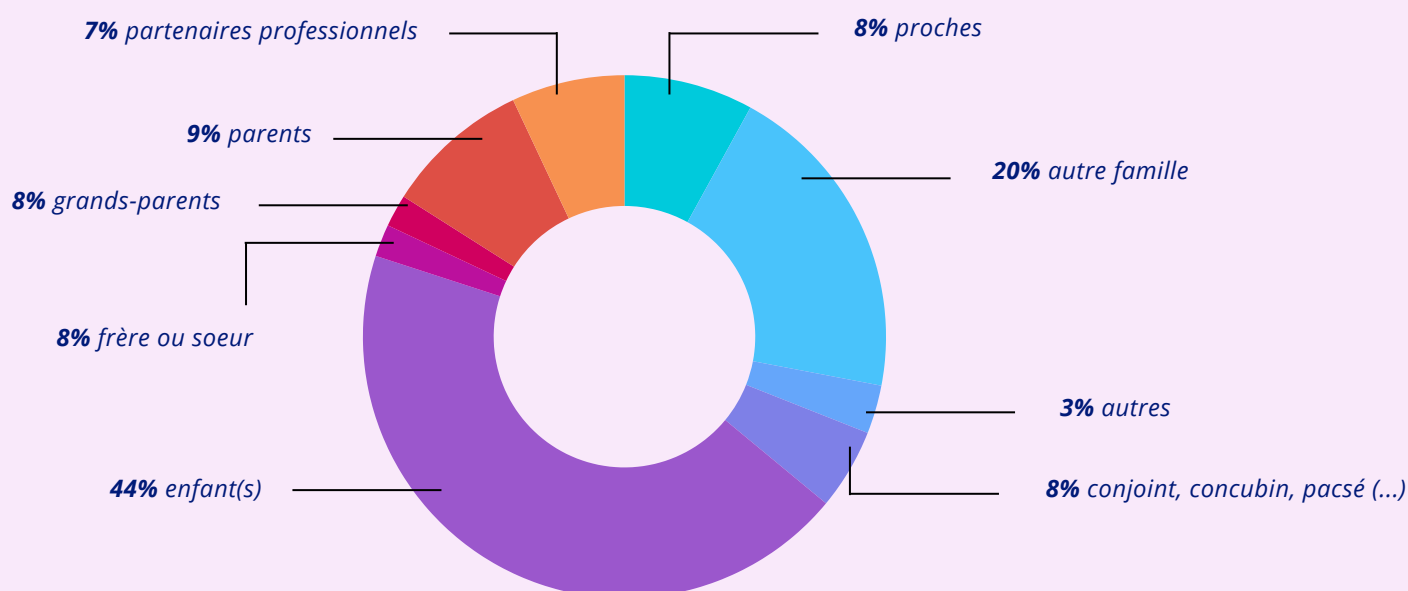
Sexe et âge des demandeurs

Près de **69%** des personnes faisant une demande d'ISTF sont des femmes, reflétant la prépondérance de celles-ci en tant que proches aidantes.

La structure par âge est en grande majorité entre **40-59 ans** tant pour les femmes que pour les hommes.



Lien de parenté du demandeur avec la personne protégée



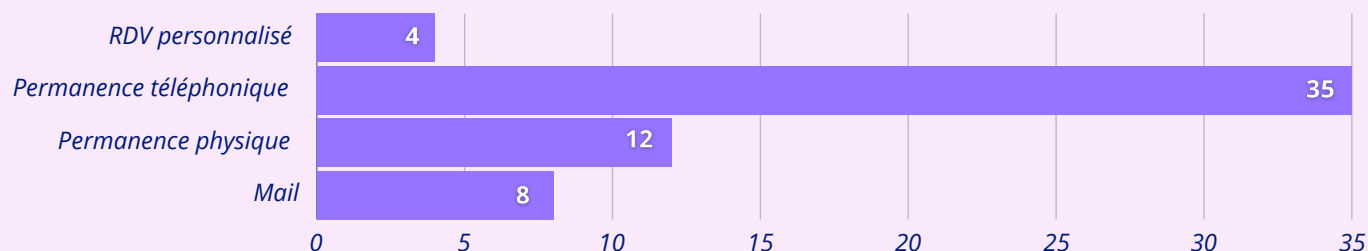
Les enfants de la personne protégée ou à protéger représentent la catégorie la plus élevée. Ils s'interrogent sur l'avenir de leur proche avançant en âge et entrant parfois dans la dépendance.

Dans 20% des cas, il s'agit des autres membres de la famille (oncle/tante/cousin).

Modalités d'intervention, lieu d'intervention et permanences physiques



Modalités d'interventions individuelles en 2023

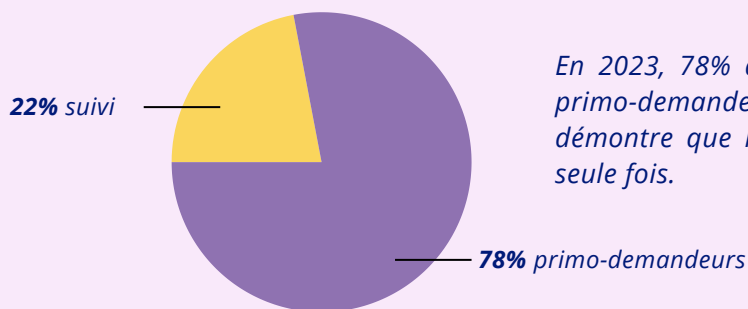


Près des deux tiers (59%) des interventions ont lieu par téléphone, 20% lors de rencontres physiques et 14% par mail. On note une augmentation des sollicitations par mail par rapport à 2022.

Les interventions ont lieu essentiellement au sein de l'UDAF 87 (81%) et au Tribunal Judiciaire (19%).



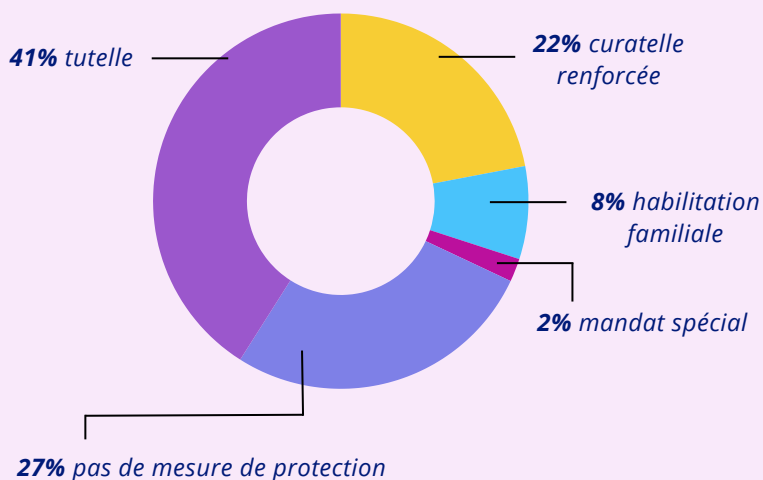
Part des primo-demandeurs et des suivis en 2023



En 2023, 78% des demandeurs sollicitant le service ISTF sont des primo-demandeurs, les autres le font dans le cadre d'un suivi. Ce qui démontre que les personnes ne font appel au service ISTF qu'une seule fois.



Nature de la mesure à l'origine de la demande d'intervention



Comme en 2022, les mesures principalement concernées par les demandes d'ISTF sont les tutelles (41%). A contrario, les demandes en lien avec les habilitations familiales sont en baisse passant de 10% en 2022 à 8% en 2023.

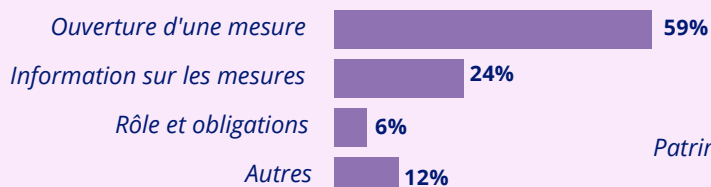
La part des demandes réalisées sans mesure de protection est en augmentation (27% en 2023 contre 17% en 2022). L'ISTF répond de plus en plus à un besoin d'information et de soutien aux aidants familiaux.

Une partie de ces demandeurs sollicite « en amont » le service pour obtenir des informations sur l'ouverture d'une mesure (quel critère, quelle procédure) ou sur la nature des mesures (habilitation familiale, curatelle, tutelle).

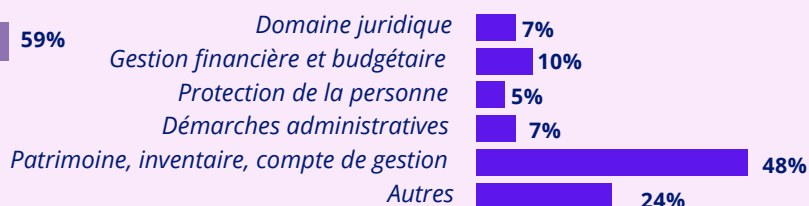
Nature des demandes en amont et en aval



Nature des demandes faites en amont de la mesure en 2023



Nature des demandes faites en aval de la mesure en 2023



Après l'ouverture de la mesure, les demandes portent en priorité sur le patrimoine, la réalisation de l'inventaire, les comptes rendus de gestion. Les personnes sont très souvent dans le désarroi pour remplir ces obligations légales qui sont complexes et très réglementées.

Les faits marquants en 2023

- ➔ L'offre ISTF a été réorganisée au niveau de la région ex-Limousin avec la suppression de la plateforme interdépartementale. Sur le département de la Haute-Vienne, le service a assuré la continuité de son activité avec les professionnels de l'ALSEA.
- ➔ 2 réunions de travail (ALSEA, UDAF 87) et des échanges par mail ont eu lieu pour coordonner nos actions au niveau de la co-animation des interventions collectives et de l'harmonisation de la communication.
- ➔ Un 1er « Café gourmand ISTF » a été organisé le 7 juillet 2023 en partenariat avec l'ALSEA. L'objectif de cette rencontre était de créer un espace de dialogue et d'entraide pour les tuteurs familiaux. Les participants ont pu partager leurs expériences et leurs expertises sur l'accomplissement de leur mission et notamment des obligations légales telles que les comptes de gestion. Des outils ont été remis aux tuteurs familiaux en ce sens.

Madame Gulsen YILDIRIM, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Vienne nous a fait l'honneur d'être présente au côté des aidants familiaux.



- ➔ Communication globale harmonisée (actualisation des supports physiques et publications sur notre site internet et nos réseaux sociaux).
- ➔ Création d'outils à destination des tuteurs familiaux.
- ➔ Participation à des forums (Forum IRFSS, Forum des associations de la Ville de Limoges).

ORIENTATIONS/ÉVOLUTIONS PRÉVUES EN 2024

- ⊗ Poursuivre les actions menées en 2023 et contribuer à leur développement : actions collectives en direction des familles autour des mesures de protection, des dispositions à prendre à l'ouverture d'une mesure...en développant nos moyens d'intervention (groupes en présentiel, vidéos sur notre site Internet)
- ⊗ Promotion du service ISTF en participant à divers événements publics
- ⊗ Étendre nos permanences physiques sur le territoire notamment auprès des Maisons France Service, MJD, ... afin d'apporter une réponse de proximité auprès des tuteurs familiaux
- ⊗ Maintenir les permanences à la Cité Judiciaire en alternance avec l'ALSEA

- ⊗ Poursuivre l'organisation des « Cafés-Rencontres » à destination des tuteurs familiaux
- ⊗ Relancer la diffusion des outils de communication : plaquettes, flyers, affiches, kakemono
- ⊗ Créer des vidéos thématiques destinées à mieux faire connaître le service ISTF



35

familles suivies

5nouvelles
mesures**80**enfants
mineurs
accompagnés**62**mois (soit 5 ans),
durée moyenne de
l'accompagnement

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

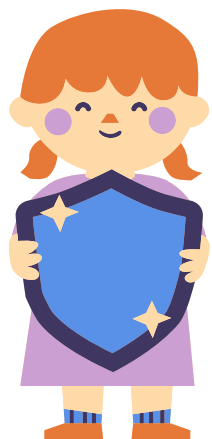
Le service Délégué aux Prestations Familiales a pour mission d'exercer la gestion des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF).

La loi n° 2022-140 du 7 Février 2022 relative à la protection des enfants dite loi Taquet a prévu des assouplissements autour de la MJAGBF.

Précédemment, l'emploi de la MJAGBF était lié à la mise en échec d'un accompagnement en économie sociale et familiale. Désormais, ce caractère ne constitue plus une obligation et les Juges des Enfants peuvent également s'autosaisir. En revanche, la condition tenant à ce que les prestations familiales (ou le RSA versé aux personnes isolées) ne soient pas utilisées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants demeure.

Cette mesure vise à aider les parents à utiliser leur budget notamment pour mieux satisfaire les besoins fondamentaux de leur enfant. Elle s'exerce dans un cadre contraint et s'impose aux familles, avec l'obligation cependant pour le Délégué aux Prestations Familiales de « s'efforcer à recueillir l'adhésion des bénéficiaires ».

Par l'exercice des MJAGBF, l'UDAF 87 poursuit deux finalités essentielles :



- Assurer la protection des enfants et la cohérence de la cellule familiale, en réservant l'utilisation et la destination des prestations familiales
- Accompagner les familles dans leur rôle de parents en conduisant auprès d'eux une action éducative et en les rendant acteurs

La MJAGBF ayant une **visée éducative**, sa **vocation n'est pas de perdurer dans le temps**. Elle est prononcée pour une durée maximale de 2 ans. Toutefois, elle peut être renouvelée sur décision motivée du Juge des Enfants, qui tient compte du rapport qui lui est transmis. Il mentionne les objectifs de travail et les actions menées avec la famille ou par le délégué aux prestations familiales, lorsque l'adhésion des parents n'a pas pu être effective, dans l'intérêt des enfants. Le contenu du rapport est partagé avec la famille.

Le service est **habilité pour 35 mesures** sur l'ensemble du département. L'exercice est réalisé par une équipe dynamique et collaborative composée de trois Déléguées aux Prestations Familiales, de deux assistantes administratives DPF et d'une cheffe de service.

L'activité du service en 2023

Depuis plusieurs années, l'activité du service se maintient au plus près de son autorisation d'activité. Des travaux d'études sont poursuivis sur le plan national auxquels le service a participé via des questionnaires :

- Une enquête flash nationale afin d'apporter des éléments sur le public suivi dans le cadre des AESF et MJAGBF, transmise auprès du CNDPF dans une perspective de contribution aux travaux parlementaires
- L'UNAF poursuit l'étude sur la typologie des familles nouvellement suivies en 2023 dans les services DPF des UDAF

Le service continue de constater que la majorité des nouvelles familles accompagnées ont des situations dégradées, cumulant les problèmes liés au surendettement, au logement, à l'accès aux droits médicaux, associés à des troubles du comportement d'ordre psychique non pris en charge. Un accompagnement plus précoce auprès des familles et des actions de communication auprès des intervenants permettraient d'identifier plus rapidement ces situations familiales afin que les difficultés rencontrées ne soient pas autant ancrées.



Cette année, le tribunal pour enfants nous a confié **5 nouvelles mesures** :

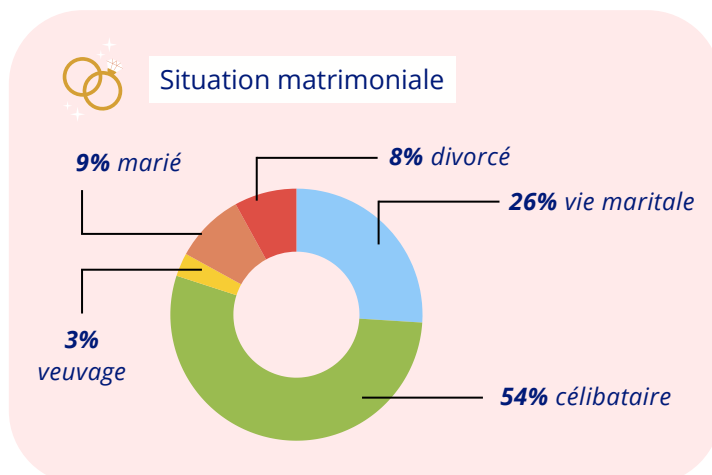
- 2 à l'initiative du Service Social Départemental
- 2 à l'issue d'une information préoccupante
- 1 à l'autosaisine des Juges des Enfants

Profil des familles accompagnées

Sur l'année, l'accompagnement a concerné :

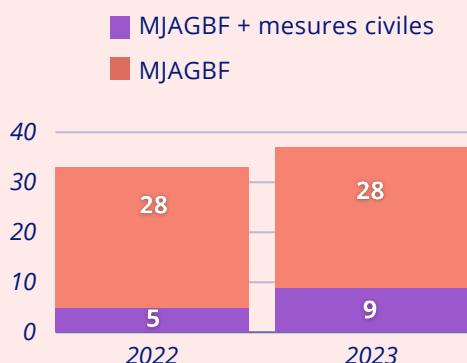
- 35 familles 93 enfants dont 50 garçons et 43 filles
(Soit auprès de 3 pères et 32 mères)
- 80 enfants mineurs
- 13 enfants majeurs

La mesure a été renouvelée auprès de 30 familles, si besoin concomitamment avec le renouvellement annuel d'une mesure d'assistance éducative fixée par le Juge des Enfants.





Comparatif des mesures MJAGBF et mesures doublées en 2022-2023



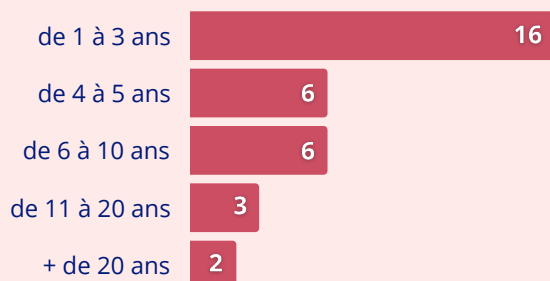
Le nombre de familles suivies également dans le cadre d'une mesure de protection (curatelle/tutelle) a augmenté par rapport à 2022 passant de 5 à 9.

En effet, le service constate l'insuffisance de la mesure auprès de parents présentant des troubles psychiques et nécessitant un accompagnement complémentaire pour la gestion administrative, juridique et financière via la mise en place d'une mesure de protection civile.

Au 31 décembre 2023, le service intervenait auprès de 33 familles dont 7 suivies également à l'UDAF 87 en mesure civile (curatelle) et 2 suivies par une autre association.



Ancienneté des mesures



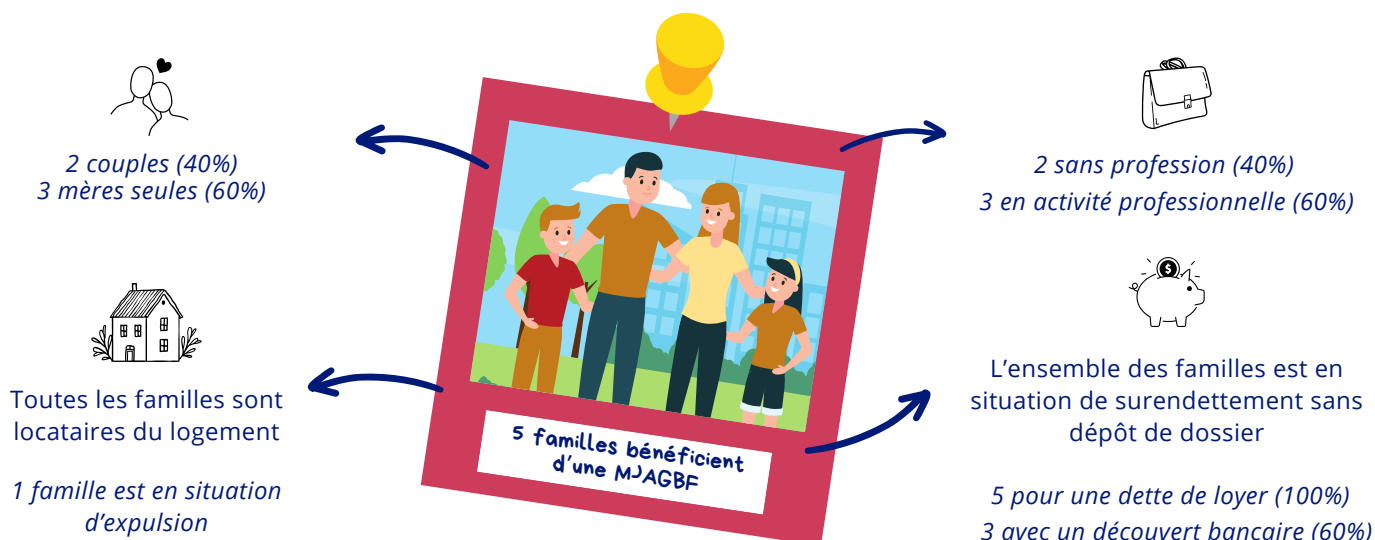
La durée de l'accompagnement s'étend en moyenne sur 62 mois (soit 5 ans) soit 1,5 année de plus que la moyenne en 2022. Ce constat s'explique notamment par l'importance de la dégradation des situations des familles au moment de notre désignation, nécessitant du temps pour les accompagner en vue de recueillir leur adhésion et de rétablir un équilibre budgétaire.

Fin de mesures en 2023

Aucune fin de mesure n'a été prononcée pour un retour à la gestion autonome des prestations familiales. Les fins de mesures sont dues à :

- l'absence de prestation (3 familles)
- transfert de la mesure dans un autre département (1 famille)

Focus : Les nouvelles familles suivies en 2023

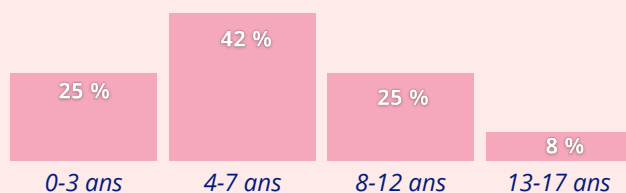


Sexe et âge des enfants

41% de filles



59% de garçons



Mesures éducatives existantes

Sans mesure d'assistance éducative ou autre

4

Suivis en AEMO

5

Placements judiciaires

3

12 enfants, dont 66% avec un suivi éducatif (en majorité AEMO)

Répartition sur le département des familles accompagnées au 31 décembre 2023



Faits marquants du service en 2023



NOUVEAUTÉS AU SEIN DE L'ÉQUIPE

- Remplacement temporaire durant l'année d'une professionnelle DPF par une autre salariée, suite à un congé de plusieurs mois
- Actualisation des documents remis à l'ouverture et des procédures internes : gestion des incidents/plaintes/réclamations et Consignes événements
- Lancement des travaux pour actualiser le projet de service DPF

→ RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES

- ⊗ La Juge des Enfants coordonnatrice dans le cadre du bilan annuel du service.
- ⊗ Les responsables du Conseil Départemental pour préciser les missions de chacun et redéfinir des modalités de collaboration plus favorables à la coopération entre les acteurs de terrain.
- Présentation des missions des professionnels de l'association Reliance et de l'intérêt de les solliciter pour des informations en cas de doute sur les conditions de vie des enfants au domicile des parents.
- Présentation de l'accompagnement et des contours d'intervention de la MJAGBF auprès des professionnels de l'UDAF en réunion de pôle MJPM. Les échanges ont démontré la nécessité de prévoir une intervention régulière pour faciliter la connaissance des missions de chacun, afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des familles et des professionnels.
- Rencontre au sein de l'Institution avec l'équipe du CDTPI (SAVS/SAPHAD) afin de faciliter le recours à leur service et l'articulation des interventions de chacun pour répondre aux besoins des familles suivies ou être dans une démarche de prévention auprès des parents par le recours à une MJAGBF.

→ SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET PARTICIPATION DES FAMILLES

Deux "Matinées des Familles" organisées dans les locaux de l'Institution, ont permis à près de 5 familles de se rencontrer autour de :

- ⊗ **La présentation des nouveaux documents** remis à l'ouverture de la mesure afin de recueillir l'avis des familles
- ⊗ **La consommation et les petits budgets**
- ⊗ **La création d'un nouvel outil budgétaire adapté, afin de mieux pouvoir gérer leur budget mensuel**

A l'origine la thématique était sur les économies d'énergie et prendre soin de la planète avec en support un jeu de cartes des 7 familles « SECOURY et Le développement durable en famille ».



Nous remercions les familles pour leur contribution à ces rencontres et la confiance témoignée !



De riches échanges dans une ambiance toujours conviviale, bienveillante, et respectueuse, confirmant le lien de confiance créé entre les participants et les professionnels. L'animation des ateliers par l'accompagnatrice du Pôle PCB a favorisé les prises de parole des familles et le partage pragmatique sur les "trucs et astuces" pour concilier budget et alimentation à petit prix et leur volonté de construire ensemble un outil budgétaire.

ORIENTATIONS/ÉVOLUTIONS PRÉVUES EN 2024

- ⊗ Finaliser l'actualisation du Projet de Service
- ⊗ Poursuivre la démarche d'amélioration continue des pratiques avec les professionnels du service et réaliser la démarche d'évaluation externe
- ⊗ Poursuivre la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité avec le Pôle Parentalité/PCB de l'UDAF 87 par la conduite d'actions collectives sur des thématiques définies par et pour les familles
- ⊗ Proposer un temps de rencontre pour prévoir la participation des familles au fonctionnement du service
- ⊗ Définir une campagne de communication en interne et auprès des intervenants
- ⊗ Continuer le travail engagé sur l'ouverture et le partage d'expériences



23

colocataires dans le
dispositif Familles
Gouvernantes

25

appartements
individuels à la
Résidence Accueil

46

ans, moyenne d'âge
des colocataires

83%

de taux
d'occupation à la
Résidence Accueil

PÔLE LOGEMENT

La réussite du projet d'habitat inclusif est étroitement liée à l'articulation entre logement, soins et accompagnement.

L'habitat inclusif est une opportunité pour de nombreuses personnes en situation de handicap de reprendre une vie ou commencer un nouveau départ. Au sein de l'UDAF 87, il prend plusieurs formes :

- Le Dispositif « Familles Gouvernantes »
- La Résidence Accueil

Familles Gouvernantes

Quelques mots de ce modèle d'habitat inclusif

L'habitat inclusif est un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale.

Le dispositif **Familles Gouvernantes** vise à rompre l'isolement en favorisant le « **vivre ensemble** » par la participation des habitants à la construction de leur projet de vie sociale et partagée.

L'UDAF 87 dispose de quatre dispositifs soit huit appartements à Limoges et au Palais sur Vienne.

Un dispositif des Familles Gouvernantes correspond à une colocation dans deux appartements (un logement d'hommes et un logement de femmes). Une équipe de gouvernants se relaie chaque jour pour apporter une aide et un soutien dans certains actes de la vie quotidienne.

La vie de la colocation

En 2023, **23 personnes** ont été logées et accompagnées par le dispositif Familles Gouvernantes. Trois **nouveaux colocataires** sont arrivés, **et deux colocataires** ont quitté le dispositif :

1 personne a intégré la Résidence Accueil à Bellac

1 personne est sortie dans le cadre d'une hospitalisation



Départs
40%

Arrivées
60%



Le travail conduit au sein du dispositif Familles Gouvernantes a permis une **stabilité psychique** des colocataires. Le partenariat fructueux avec l'ASE a notamment permis à trois personnes de renouer des liens interfamiliaux.



Dans trois dispositifs, nous avons **engagé des travaux de rénovation** (peintures, tapisseries) pour maintenir les chambres en état mais également pour accueillir de nouvelles personnes.

Suite à l'invasion de nuisibles dans un des immeubles accueillant un dispositif, un plan d'action a été mené de concert avec les associations concernées et le bailleur social pour éradiquer les insectes. De nouvelles interventions sont prévues en 2024 **afin d'optimiser les désinsectisations**.

Les activités « Familles Gouvernantes »

Au cours de l'année, les colocataires ont participé à des activités organisées par l'APAJH et ACTID 87, avec entre autres : des soirées au restaurant, au cinéma, des sorties au lac de St Pardoux et à la piscine.

Il est à noter que les colocataires du Palais-sur-Vienne se rendent une fois par mois au marché de Panazol en présence de leurs gouvernants. C'est l'occasion pour eux d'acheter selon leurs envies et souhaits, le repas du midi.

Sur leur propre initiative, les colocataires des dispositifs ont organisé des repas festifs les 24 décembre au soir, 25 décembre midi et le 31 décembre au soir.

Pour cela, ils ont :

- Elaboré les menus
- Participé aux courses et préparé des repas
- Organisé des animations : musique, danse



Ces temps conviviaux favorisent le lien social et participent à l'inclusion dans la cité.

Un temps fort a eu lieu le 31 mars 2023 lors des portes ouvertes, organisé par les coordinatrices, durant lequel, nous avons noté une forte implication des colocataires.

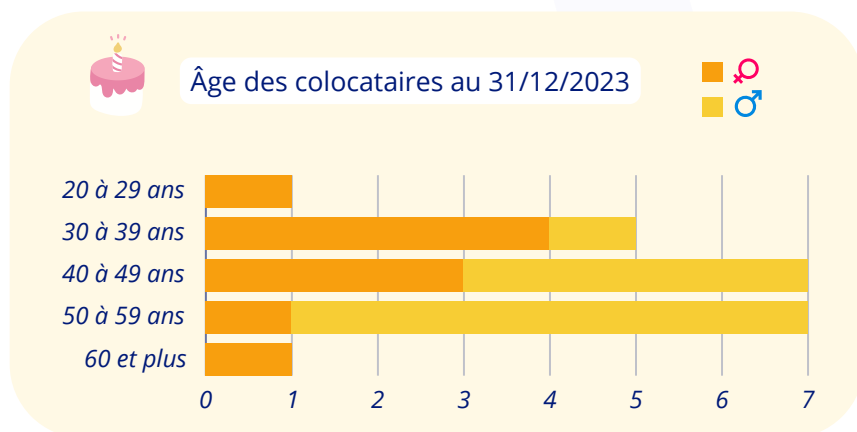
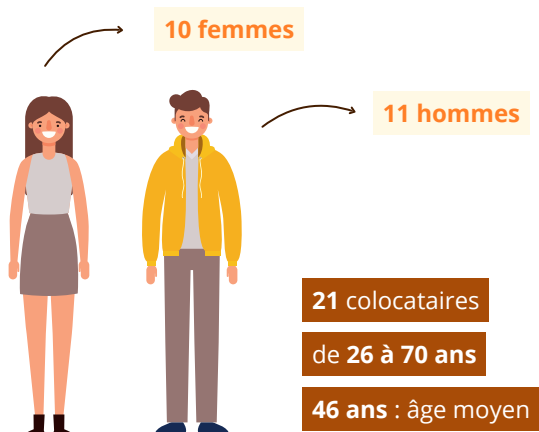
Une partie du personnel de l'UDAF et des partenaires se sont rendus à cette journée pour rencontrer les colocataires, visualiser leur lieu de vie, et d'échanger avec eux quant à leur quotidien.



Les retours positifs de part et d'autre démontrent un réel intérêt à organiser de telles manifestation pour des échanges hors mesures de protection et faciliter ainsi le dialogue.



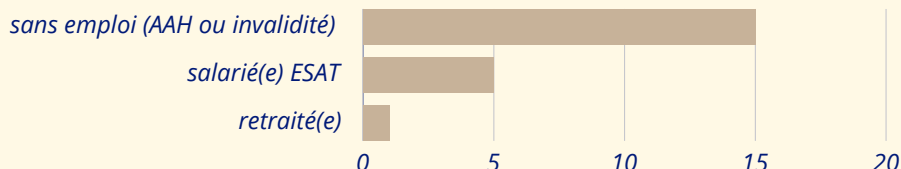
Le profil des colocataires



Concernant la situation familiale des colocataires, 2 personnes sont divorcées avec des enfants, 19 personnes sont célibataires dont 3 avec des enfants.



Situation professionnelle des colocataires au 31/12/2023



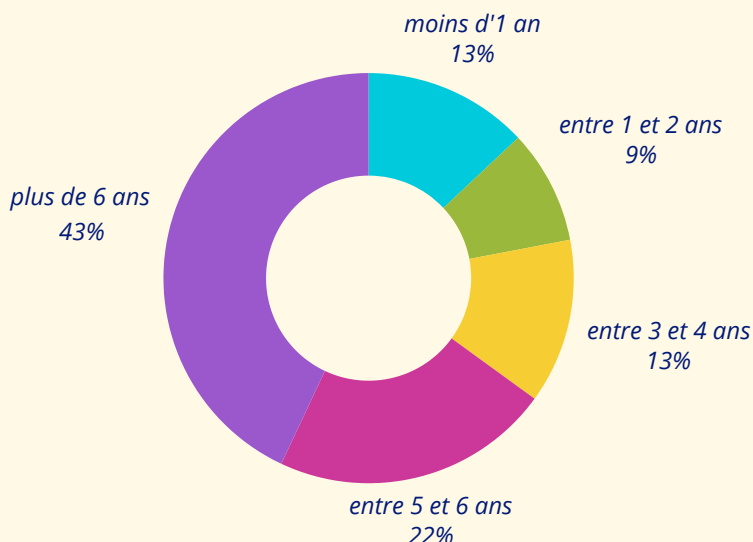
Les ressources perçues par les colocataires sont principalement l'AAH (à taux plein ou différentiel), tous ouvrent un droit à la MDPH. Les colocataires bénéficient de la Prestation de Compensation du Handicap, nécessaire pour financer les interventions des gouvernants.



Années passées au sein des dispositifs

Les colocataires ont trouvé une place dans le dispositif malgré des fragilités personnelles. La présence quotidienne des gouvernants, l'accompagnement par les coordinatrices, le partenariat efficient sont essentiels au bon fonctionnement du dispositif, et sont autant sollicités qu'attendus par les colocataires.

La plupart des colocataires ont intégré les dispositifs, il y a plus de 5 ans (65%).



Zoom sur nos coordinatrices

L'année 2023 a été dense pour les coordinatrices du pôle logement !

Tout d'abord du **changement dans l'équipe** avec le départ de l'une entre elles dans le cadre d'une promotion en interne et l'arrivée d'une nouvelle coordinatrice pour la remplacer.

Au-delà des portes ouvertes, de **nombreuses visites et présentations du modèle d'habitat** ont été menées auprès de familles et professionnels.

En 2023, 18 candidats ont pu découvrir les différents dispositifs, leur fonctionnement, l'accompagnement au quotidien, les animations, etc. Suite à ces visites, 6 périodes d'essai d'une durée de 15 jours pour de futurs colocataires ont été pilotées et organisées. Au final, 3 personnes ont intégré le dispositif Familles Gouvernantes.

Ces trois nouvelles arrivées dans les dispositifs ont été organisées par les coordinatrices, tant sur la partie **administrative que logistique**, afin de garantir un accueil optimal et chaleureux pour les nouveaux colocataires et leur entourage familial et médico-social.

Sur le volet partenarial, un travail de collaboration s'est construit avec les différents intervenants médico-sociaux (TRISOMIE 21, SAMSAH, APV, DAC, ...) qui ont aussi pu visiter les dispositifs et ainsi être les relais entre les éventuels futurs colocataires et les coordinatrices.



Elles animent également depuis 2023 un **Groupe de Travail et d'Echanges (GTE) réunissant les différents acteurs**. Né lors d'un bilan partenarial avec l'EMHP et avec la volonté d'associer les gouvernants des 4 dispositifs, le GTE permet sur une demi-journée de travailler sur des thématiques choisies par les gouvernants, en lien avec la vie des dispositifs. L'objectif est qu'il en soit organisé 3 sur l'année.

Sur 2023, le premier GTE a eu lieu avec les gouvernants d'ACTID 87, le Centre Hospitalier Esquirol (EMHP) et l'équipe du pôle logement pour **réactualiser l'affiche sur les règles de vie au sein des appartements**. Le contenu a été validé par la Direction Générale ; il reste à finaliser la forme par notre chargée de communication.



ORIENTATIONS/ÉVOLUTIONS PRÉVUES EN 2024



- Inscrire ce dispositif dans le Schéma Départemental de l'Autonomie 2022-2026
- Volonté de l'UDAF 87 de développer le dispositif auprès des personnes âgées
- Obtention d'un financement pérenne dans le cadre de l'Habitat Inclusif

Familles Gouvernantes et Résidence Accueil en images

Dans la continuité de notre orientation 2023, à savoir de créer du lien avec la Résidence Accueil, sont organisées, deux fois par an, des journées festives au sein du Pôle Logement. Ces temps permettent aux colocataires des dispositifs de rencontrer les résidents de la Résidence Accueil.

Le groupe se connaît maintenant de mieux en mieux et la volonté de se retrouver est toujours au rendez-vous.



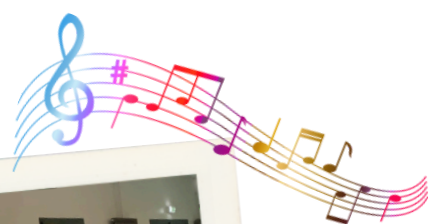
23 JUIN 2023

La Résidence Accueil reçoit les colocataires des dispositifs Familles Gouvernantes sur place. Au programme : une journée festive autour de différents jeux de société (loto, belote, rubikscube...) et de plein air (pétanque, molky).



01 DÉCEMBRE 2023

Les colocataires participent à l'organisation d'une journée festive en invitant la Résidence Accueil. Au programme de cette journée festive : jeux de société, repas avec un traiteur et après-midi karaoké en présence d'un animateur professionnel.



Résidence Accueil



Quelques mots de ce modèle d'habitat inclusif

L'UDAF de la Haute-Vienne à travers ses différentes missions, s'attache à veiller et promouvoir l'existence de dispositifs permettant aux familles, quelles que soient leurs conditions, de participer et de s'intégrer à la vie de la société. L'UDAF 87 assure également l'accompagnement de nombreuses personnes souffrant de handicap psychique dans le cadre du service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. Par ce biais, elle a **acquis une connaissance de ces populations et par la même, une expérience en termes de suivi et de soutien.**

Intégrée au sein de son Pôle Logement et en complément des dispositifs Familles Gouvernantes, la Résidence Accueil est gérée par l'UDAF 87, projet validé par la DDETSPP (ex DDCSPP) le 6 mai 2017.

La Résidence Accueil relève des dispositifs des "Pensions de Familles". Elle s'inscrit dans le champ du logement social, avec une logique d'habitat durable sans limite de durée.

Basée sur la commune de Bellac, dans un cadre semi-collectif dont **le but est de favoriser le lien social**, la Résidence Accueil propose une offre en sous-location de 25 appartements individuels, adaptés aux besoins des personnes souffrant d'un handicap psychique et en situation d'isolement, d'exclusion sociale. Un appartement collectif est ouvert 5 jours sur 7 afin de favoriser l'intégration dans l'environnement social et la convivialité.



L'équipe est constituée de :

- Deux coordinatrices en charge des candidatures, des entrées sorties des résidents et de la gestion locative
- Deux animateurs/accompagnateurs dont la mission est d'assurer l'animation du collectif ainsi que l'accompagnement individuel des résidents en fonction de leurs besoins
- Un alternant a rejoint l'équipe dans le cadre de sa formation de Moniteur Educateur (jusqu'en juin 2025)

L'activité du service en 2023

Le temps fort de 2023 est **l'aménagement de la Résidence Accueil sur un nouveau site à Bellac**, qui vient enfin concrétiser le projet de construction d'un site dédié que nous avions avec l'ODHAC 87.



Située depuis le 15 janvier 2023 dans l'Avenue Georges Pompidou, la Résidence Accueil est désormais un **ensemble immobilier d'environ 1 100 m²** réparti entre 20 logements de type T2 de 46m², d'un appartement collectif de 110 m² et d'un ensemble de locaux d'environ 70m².

Le déménagement a concerné à la fois l'appartement collectif et l'arrivée échelonnée sur la semaine, de 10 résidents auparavant en diffus.

Ainsi sur l'année 2023, 25 personnes ont été suivies dans le cadre de la Résidence Accueil et ont occupé 25 logements :

- 10 résidents en diffus ont intégré le nouveau site de la Résidence Accueil
- 10 nouveaux résidents ont intégré la Résidence Accueil sur le site collectif entre janvier et juillet 2023
- 5 résidents sont restés en appartements diffus



VIDÉO

Pour découvrir à quoi ressemble
la Résidence Accueil en vidéo,
scannez le QR-code !



Deux fins d'accompagnement par la Résidence Accueil ont été validées en début d'année dans le cadre du déménagement. Les anciens résidents ont pu bénéficier d'un glissement de bail et ont alors pu conserver les appartements que leur louait l'UDAF 87 dans le cadre de la Résidence Accueil.

L'année 2023 a été concentrée autour de l'intégration de nouveaux résidents au sein de la Résidence Accueil mais aussi de la prise en main du nouveau site, tant pour les professionnels que pour les résidents.



Cela a été un véritable changement de vie pour nos résidents anciennement en diffus car il a fallu récréer des habitudes de vie et des repères au sein du site. L'arrivée de nouvelles personnes vient ajouter une nécessaire adaptation aux changements au sein du collectif. Nos résidents ont eu une année riche en émotions : ils ont su se montrer flexibles et compréhensifs malgré les aléas que peuvent entraîner tant de changements.

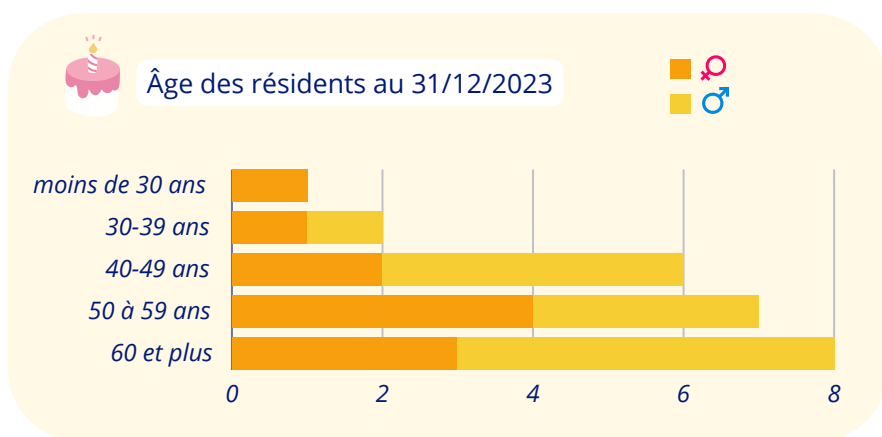
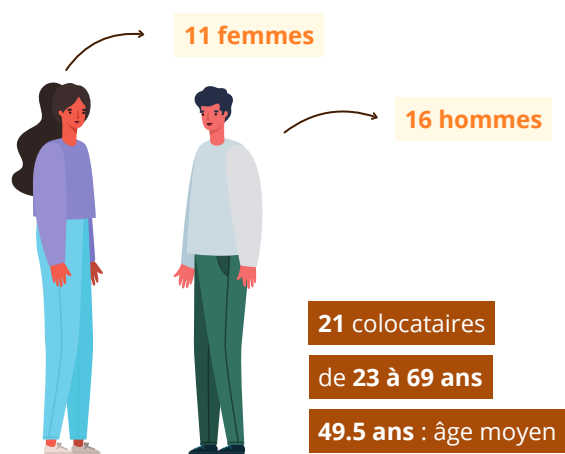
Les animateurs-accompagnateurs ont eu un rôle déterminant dans la mise en marche de ce nouveau collectif avec comme enjeu le maintien du lien avec les 5 résidents restés en diffus.

Les coordinatrices ont travaillé sur la mise en œuvre des démarches administratives en lien avec les changements d'adresses et les droits au logement des résidents. Elles ont été sollicitées de façon importante dans la présentation de la nouvelle Résidence Accueil auprès des professionnels et des familles intéressées.

L'aménagement sur le site s'est effectué dans des conditions complexes (travaux non terminés, sinistres...) mais nous avons, sur le deuxième semestre, pu remettre en place un fonctionnement structuré de la Résidence Accueil et reprendre un accompagnement individuel davantage orienté sur les projets individuels des résidents et moins sur l'aménagement dans le site.



La Résidence Accueil en chiffres



Les soirées en 2023 ont été moins nombreuses qu'auparavant en raison de l'aménagement sur le site collectif :

10 SOIRÉES

95 participants

43 REPAS COLLECTIFS

261 participants

283 ATELIERS

1 082 participants



Dans le cadre de leur accompagnement, les résidents participent financièrement aux activités proposées. Cet effort est un moyen de les réintégrer à l'environnement social, à la compréhension des budgets et à la gestion de l'argent au quotidien. De façon générale, les résidents participent à minima à hauteur de 50% du tarif de l'activité.

Moments particulièrement appréciés des résidents, les repas collectifs sont des instants ancrés dans le fonctionnement de la Résidence Accueil. Les repas sont des moments de partage, de convivialité mais également un outil d'accompagnement important dans le maintien dans le logement par l'apprentissage de la cuisine, des règles d'hygiène, de partage.

La Résidence Accueil en images

MARS 2023



Réunion des résidents sur la terrasse au soleil



Atelier cuisine et repas partagé

DÉCEMBRE 2023



Session Karaoché

PRINTEMPS 2023



Sortie en ville et petit verre rafraîchissant

DÉCEMBRE 2023



Balade au marché de Noël à Limoges

ORIENTATIONS/ÉVOLUTIONS PRÉVUES EN 2024



- Conserver et renforcer le lien entre nos deux modèles d'Habitat inclusif (rencontres entre les colocataires et les résidents, animations collectives, etc.)

474

entretiens (PCB)

23

actions
collectives
(PCB)

660

appels reçus
(microcrédit)

62

prêts accordés
(microcrédit)

5

suivis individuels, soit
20h d'intervention
(AEB)



PÔLE CONSOMMATION BUDGET

Le **Point Conseil Budget** est un dispositif d'Etat, figurant parmi les mesures clés de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Les PCB sont des lieux ouverts à tous qui proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion budgétaire.

Activité confiée par le Ministère des Finances, l'**Action Educative Budgétaire (AEB)** est un service proposant d'accompagner les agents de cette administration (ainsi que leur famille) ayant des difficultés dans la gestion de leur budget.

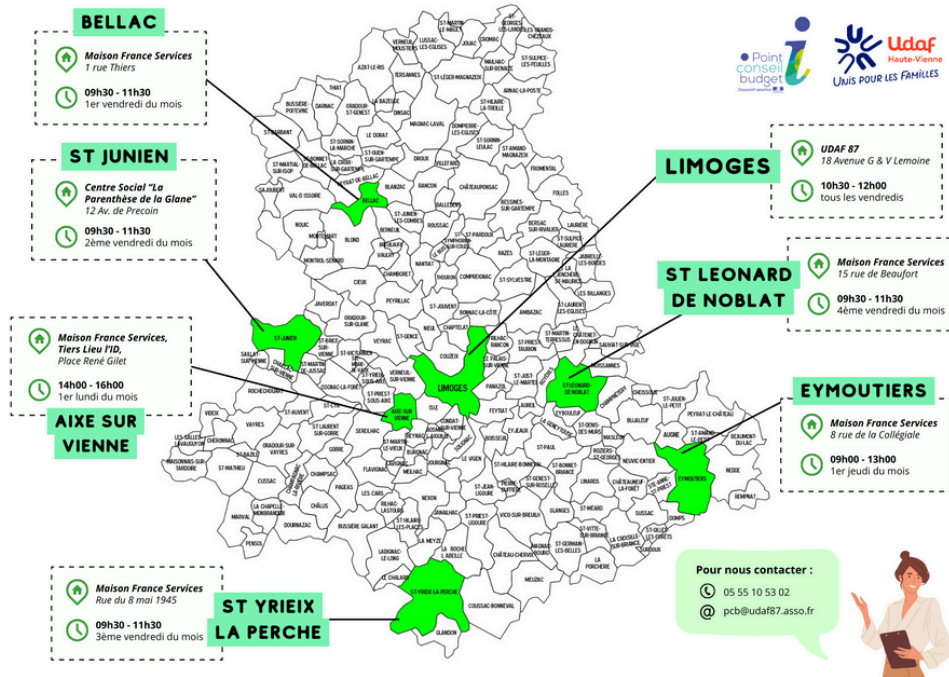
L'UDAF 87 favorise l'inclusion sociale et financière des familles avec le service **Microcrédit** financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires. Nous sommes reconnus en tant que « Plateforme microcrédit » (convention renouvelée en 2023).

L'objectif est de développer le maillage territorial et de favoriser la proximité entre le demandeur et l'organisme prescripteur. Sur la Haute-Vienne peuvent être sollicités : le Secours Populaire, Face Limousin, les Restaurants du Cœur et l'UDAF 87.

Point Conseil Budget



L'UDAF 87 anime **deux labels** lui permettant de couvrir l'ensemble du territoire de la Haute-Vienne. **Des permanences** ont été mises en place sur différentes communes que voici :



Les conseillères œuvrant dans ces PCB aident les familles à améliorer la gestion de leur budget, à faire face à une situation financière difficile, voire à anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses.

Communication auprès des prescripteurs



Poursuite du travail engagé en 2022 pour promouvoir le service PCB auprès des professionnels pouvant orienter des bénéficiaires par des :

- Contacts individuels avec certains partenaires (téléphone, rendez-vous)
- Rencontres partenariales collectives sur un secteur donné

➔ Total de **20 rencontres** ayant permis de promouvoir le service auprès de **129 personnes**.

Les actions collectives

Grâce à notre réseau associatif et partenarial et notre campagne de communication auprès des prescripteurs potentiels, nous avons pu organiser et réaliser des actions collectives auprès du public cible. Elles ont eu pour objet :

- Présentation du service afin que les personnes repèrent le PCB et puissent le contacter
- Ateliers thématiques (budget, alimentation, tri des papiers, etc.)

➔ **23 actions collectives** (contre 7 en 2022) ont pu ainsi être menées sur le département de la Haute-Vienne réparties de la manière suivante :

Public/Présentation du service

18

258 personnes présentes

Public/Atelier

5

30 personnes présentes



La collaboration avec les deux autres organismes PCB (CCAS, CSF) est efficace et se traduit par des rencontres régulières au sein des locaux de l'UDAF ou du CCAS. L'objectif est de pouvoir coordonner nos actions et répondre aux besoins du public en couvrant l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2023, plusieurs actions communes CCAS / CSF / UDAF 87 ont eu lieu : à la Banque de France, l'AFPA, le FEL, la BFM, la CAF et la MSA. Voici quelques images de ces interventions :



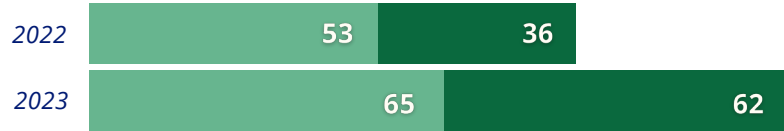
Les actions individuelles

Les demandes individuelles ont augmenté de 43% par rapport à 2022 ; passant de 89 nouveaux bénéficiaires en 2022 à **127 en 2023**. De plus, 13 bénéficiaires suivis en 2022 ont vu leur accompagnement se poursuivre en 2023.

➔ **Ainsi, l'accompagnement des 140 bénéficiaires a donné lieu en 2023 à 474 entretiens.**

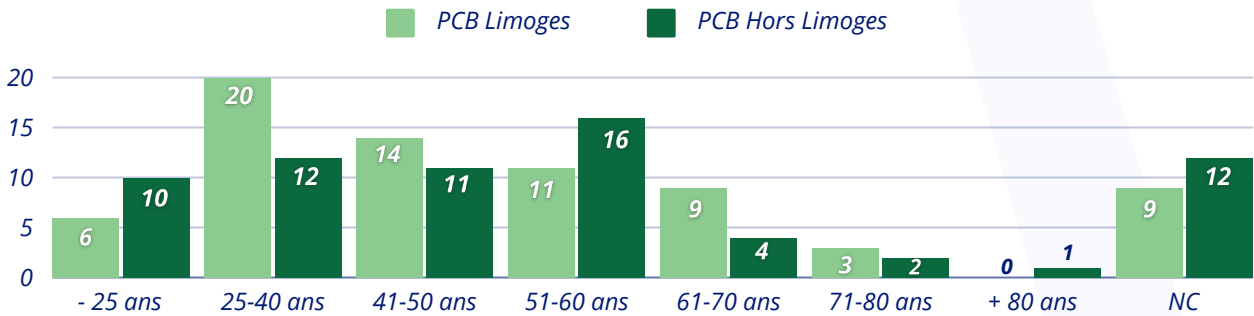
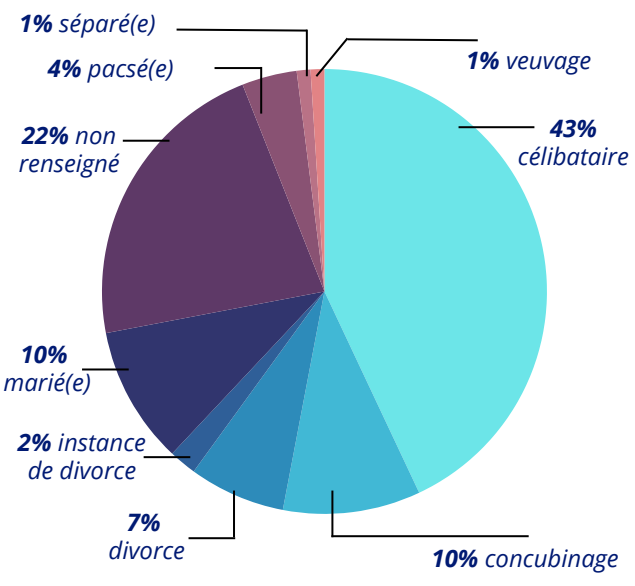
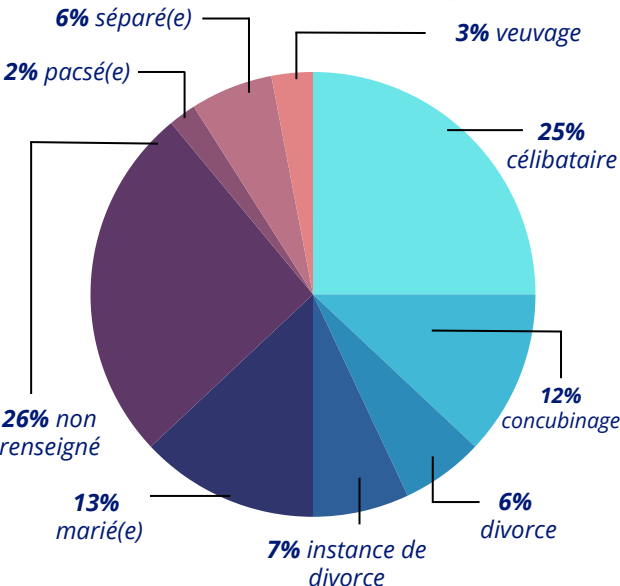
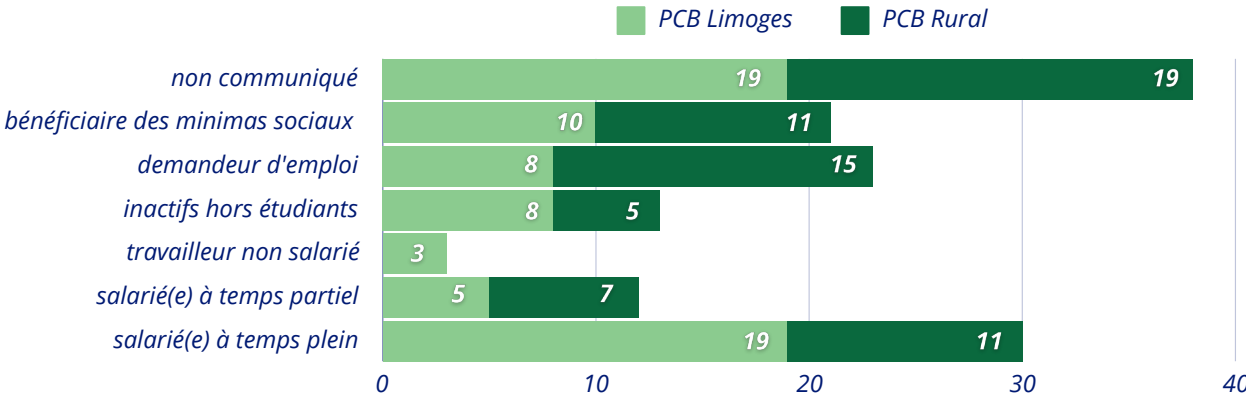
L'année 2023 a été marquée par de nombreux événements touchant l'ensemble de la population comme l'augmentation drastique du coût de la vie. La hausse des prix de l'essence, de l'énergie et de l'alimentation a eu un impact direct sur le budget des ménages. En effet l'inflation a atteint les 4.9 % en cette fin d'année 2023.

- Label secteur de Limoges Métropole
- Label secteur Haute-Vienne hors Limoges Métropole



Ce contexte et le développement de notre communication expliquent l'augmentation de l'activité de nos Points Conseil Budget.

L'augmentation est plus sensible sur le secteur rural sur lequel nous avons concentré nos actions de communication en 2023 (par exemple, petits déjeuners de présentation du service aux prescripteurs à St Junien, Bellac et St Yrieix).

	 PCB SECTEUR LIMOGES METROPOLE	 PCB SECTEUR RURAL (hors Limoges Métropole)																											
NOMBRE D'ENTRETIENS	250	224																											
NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES	72  35 femmes  37 hommes	68  47 femmes  21 hommes																											
RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranche d'âge</th> <th>PCB Limoges</th> <th>PCB Hors Limoges</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- 25 ans</td> <td>6</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>25-40 ans</td> <td>20</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>41-50 ans</td> <td>14</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>51-60 ans</td> <td>11</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>61-70 ans</td> <td>9</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>71-80 ans</td> <td>3</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>+ 80 ans</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>NC</td> <td>9</td> <td>12</td> </tr> </tbody> </table>		Tranche d'âge	PCB Limoges	PCB Hors Limoges	- 25 ans	6	10	25-40 ans	20	12	41-50 ans	14	11	51-60 ans	11	16	61-70 ans	9	4	71-80 ans	3	2	+ 80 ans	0	1	NC	9	12
Tranche d'âge	PCB Limoges	PCB Hors Limoges																											
- 25 ans	6	10																											
25-40 ans	20	12																											
41-50 ans	14	11																											
51-60 ans	11	16																											
61-70 ans	9	4																											
71-80 ans	3	2																											
+ 80 ans	0	1																											
NC	9	12																											
SITUATION FAMILIALE DES DEMANDEURS																													
SITUATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Situation professionnelle</th> <th>PCB Limoges</th> <th>PCB Rural</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>non communiqué</td> <td>19</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>bénéficiaire des minimas sociaux</td> <td>10</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>demandeur d'emploi</td> <td>8</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>inactifs hors étudiants</td> <td>8</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>travailleur non salarié</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>salaré(e) à temps partiel</td> <td>5</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>salaré(e) à temps plein</td> <td>19</td> <td>11</td> </tr> </tbody> </table>		Situation professionnelle	PCB Limoges	PCB Rural	non communiqué	19	19	bénéficiaire des minimas sociaux	10	11	demandeur d'emploi	8	15	inactifs hors étudiants	8	5	travailleur non salarié	3		salaré(e) à temps partiel	5	7	salaré(e) à temps plein	19	11			
Situation professionnelle	PCB Limoges	PCB Rural																											
non communiqué	19	19																											
bénéficiaire des minimas sociaux	10	11																											
demandeur d'emploi	8	15																											
inactifs hors étudiants	8	5																											
travailleur non salarié	3																												
salaré(e) à temps partiel	5	7																											
salaré(e) à temps plein	19	11																											

TYPOLOGIE DES SUIVIS	PCB SECTEUR LIMOGES METROPOLE	PCB SECTEUR RURAL (hors Limoges Métropole)
Accompagnement à la mise en œuvre de mesures décidées par une commission de surendettement	3	11
Accompagnement budgétaire	214	183
Montage d'un dossier de surendettement	24	20
Autre	5	3
Non renseigné	4	7

NB : une même personne peut avoir au fil des entretiens plusieurs types de suivis.

Les faits marquants en 2023 pour le Point Conseil Budget



24 mars 2023 – 4 avril 2023 – 6 avril 2023 : trois petits déjeuners ont été organisés pour la promotion du Point Conseil Budget (et du Microcrédit) auprès des communes de St Junien, Bellac et St Yrieix la Perche.

- Mise en place de l'application BUDG&CO pour permettre un suivi quantitatif et qualitatif de l'activité
- Campagne de communication pour promouvoir les Points Conseil Budget
- Formations : Magnetic, Banque de France
- Travail de partenariat avec le CCAS et la CSF
- Deux nouvelles permanences : Eymoutiers et Aix sur Vienne

Microcrédit



Comparaison de l'activité globale de la plateforme de microcrédit et de l'UDAF 87 comme association prescriptrice

➡ Pour l'ensemble des associations prescriptrices de la plateforme, le nombre d'appels téléphoniques est passé de 481 en 2022 à **660** en 2023 ce qui représente une augmentation de 179 appels soit **37 % d'appels en plus**. Le montant total des prêts accordés pour la plateforme est de **188 205 €**.



660 appels reçus

62 prêts accordés

50 prêts décaissés



108 appels reçus

11 prêts accordés

10 prêts décaissés



L'instruction et la présentation des dossiers aux partenaires bancaires

L'évolution du nombre de dossiers transmis aux banques est variable selon les prescripteurs. Les situations des demandeurs étant de plus en plus précaires, certains dossiers ne sont pas, de fait, présentés aux partenaires bancaires.

	Nombre de dossiers transmis aux banques partenaires		Nombre de prêts accordés		Nombre de prêts décaissés	
	en 2022	en 2023	en 2022	en 2023	en 2022	en 2023
 UDAF 87	20	23	10	11	7	10
Restos du Coeur	45	48	26	21	21	18
Secours Populaire	65	53	43	23	40	15
Face Limousin	30	20	9	7	6	7

Un travail en amont est réalisé par les référents/bénévoles microcrédit afin de soumettre des dossiers solides et clarifiés aux banques ou d'apporter des solutions adaptées et personnalisées au regard de la situation de chaque personne : accompagnement budgétaire, orientation vers d'autres dispositifs tels que les Points Conseil Budget.

📉 Nous constatons une diminution de la part des prêts transmis faisant l'objet d'un accord. Elle est variable selon les associations prescriptrices. Le refus des prêts s'explique généralement par le fait que lors de l'étude des dossiers, les demandeurs ne communiquent pas toutes les informations (fichage, contentieux, double microcrédit). Les banques quant à elles ont accès à ces données et par conséquent émettent un avis défavorable.

Le nombre de prêts décaissés est globalement stable pour trois des quatre associations prescriptrices et en baisse pour la quatrième.

Les faits marquants en 2023 pour le Microcrédit

- 9 juin et 8 décembre 2023 : Réunions avec les partenaires bancaires et les associations prescriptrices
- 7 septembre 2023 : Présentation du Point Passerelle par le Crédit Agricole
- 22 novembre 2023 : COPIL microcrédit Nouvelle-Aquitaine
- 5 décembre 2023 : Présentation de l'offre Microcrédit par le Crédit Municipal
- Désengagement financier au niveau de la Plateforme Microcrédit : La Banque des Territoires ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine nous ont fait part de leur volonté d'arrêter progressivement le financement du Microcrédit Personnel. En 2023, le financement a été préservé. En 2024, le montant de la subvention sera réduit de moitié. En 2025, aucune subvention ne sera versée.

L'UNAF et l'UDAF se sont mobilisées pour défendre l'intérêt d'un soutien financier au Microcrédit auprès des pouvoirs publics locaux ou nationaux.

ORIENTATIONS/ÉVOLUTIONS PRÉVUES POUR LE PÔLE EN 2024

- Déployer l'activité des PCB à un niveau conforme à nos objectifs prévisionnels tant au niveau des suivis individuels que des actions collectives



- Pérenniser l'activité Microcrédit en obtenant de nouveaux financements
- Poursuivre et développer la communication sur les activités du service : plaquettes, flyers, affiches, présence sur les réseaux et création de vidéos thématiques



122

permanences

85

personnes
accompagnées

2

associations caritatives
partenaires

PÔLE ACCÈS AU DROIT

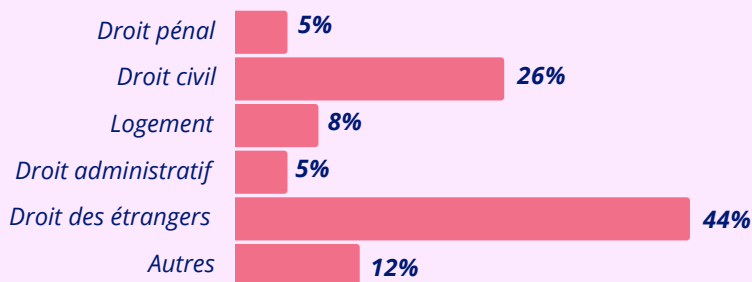
Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, doit pouvoir connaître ses droits et ses obligations, être informée sur les moyens de les faire valoir ou de les exécuter.

C'est dans le cadre de sa volonté « de définir et mettre en œuvre une politique d'aide à l'accès au droit, notamment en faveur des plus démunis », que le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Vienne (CDAD), a depuis 2001 confié à l'UDAF 87 la mission d'accès au droit en faveur des plus démunis.



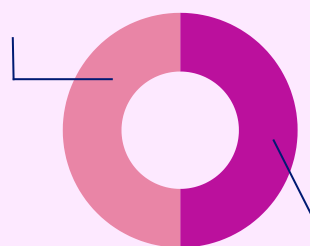
L'enjeu majeur réside dans l'adhésion du bénéficiaire à la démarche d'aide et de soutien nécessaire pour favoriser la résolution des difficultés rencontrées.

Domaines d'activité



Répartition des permanences en 2023

Secours Populaire (61)



Restaurants du Cœur (61)

La majeure partie des questionnements continue de concerner le **droit des étrangers**, même si on peut constater qu'en 2023, les interrogations sur le **logement** (relations bailleur/locataire) et les **droits administratifs** (CAF, MSA...) ont progressé.

Les demandes relatives aux droits civils restent également stables par rapport à 2022.

ORIENTATIONS/ÉVOLUTIONS PRÉVUES EN 2024



- **Mobilisation des bénévoles** des structures via des réunions et rencontres pour une meilleure assimilation du rôle du juriste et une orientation plus efficiente des bénéficiaires vers le Point de Justice.

11

personnes interrogées
dans le cadre de
l'auto-évaluation MJPM

30

juin
2024

remise des rapports
d'évaluation

157

critères
d'évaluation dans
le référentiel

3

chapitres dans le
référentiel



PÔLE TRANSVERSALITÉ & GESTION DE PROJETS

Le pôle Transversalité et Gestion de Projets a en charge :

- La gestion du service accueil
- La gestion de projets
- L'animation de l'amélioration continue des services
- La coordination technique des fonctions administratives du service MJPM

Les pôles *Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs* et *Protection de l'Enfance* seront soumis en 2024 à une évaluation externe par la Haute Autorité de Santé. Pour se préparer efficacement à cette évaluation, ces deux services ont réalisé plusieurs auto-évaluations au cours de l'année. Cette démarche a notamment été initiée grâce au recrutement d'une Qualiticienne en septembre 2023.

L'équipe accueil est en charge de :

- L'accueil physique du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (sauf le mercredi après-midi). La présence d'un agent de sécurité est requise dans les locaux de l'UDAF 87 aux heures d'ouverture au public. Il veille à la tranquillité et la quiétude de l'accueil et des rendez-vous dans les salles de permanence.
- L'accueil téléphonique du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30.
- Le traitement du courrier entrant et sortant, avec la gestion électronique des documents entrants.



- L'enregistrement des courriers en provenance du tribunal et des nouvelles mesures.
- La gestion du stock des fournitures administratives et des équipements de protection individuelle.
- Le classement et l'archivage des dossiers.

L'agent d'entretien complète cette équipe en assurant des missions de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et des locaux de l'UDAF 87.

Démarche d'Evaluation :

Dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS, la Haute Autorité de Santé a produit un nouveau référentiel centré sur la personne accompagnée. Il est **structuré en 3 chapitres** :

CHAPITRE 1

L'accompagnement de la personne et la perception de sa prise en charge

CHAPITRE 2

Les pratiques des professionnels autour des accompagnements

CHAPITRE 3

La dynamique et les moyens mis en œuvre par la gouvernance pour répondre aux exigences du référentiel

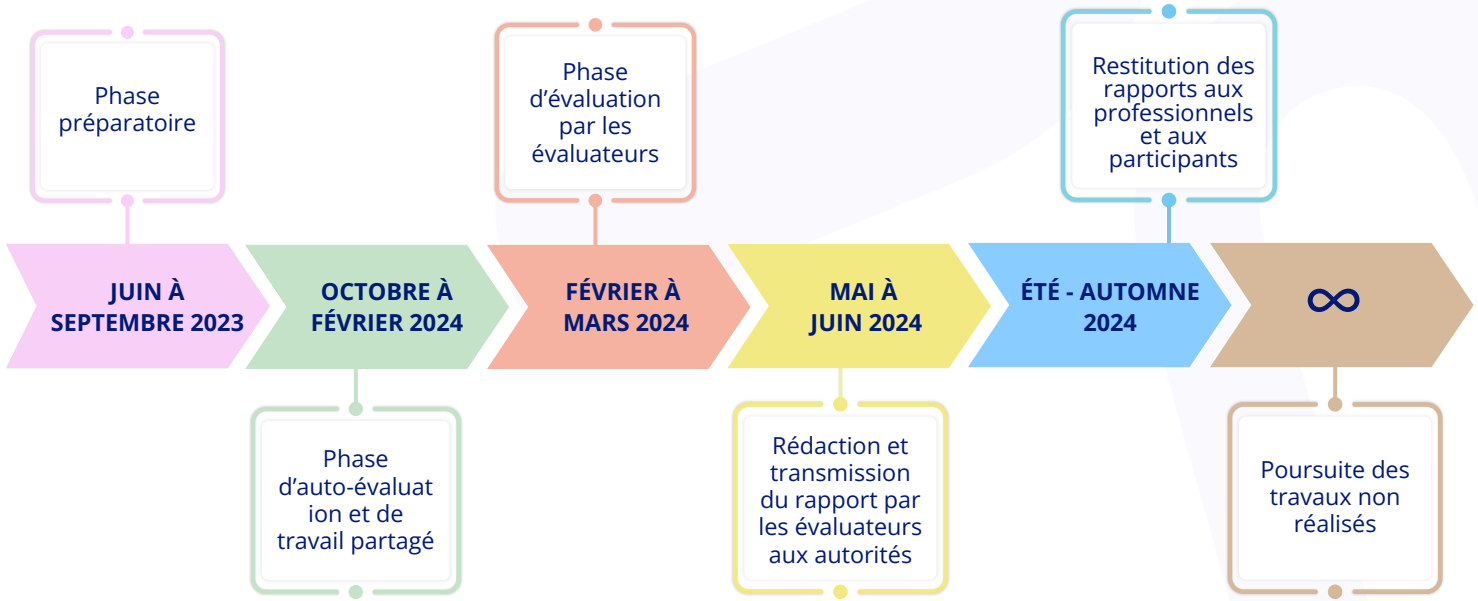
Les pôles Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs et Protection de l'Enfance de l'UDAF 87 sont soumis à ce dispositif et doivent **rendre leurs rapports d'évaluation au 30 juin 2024**.

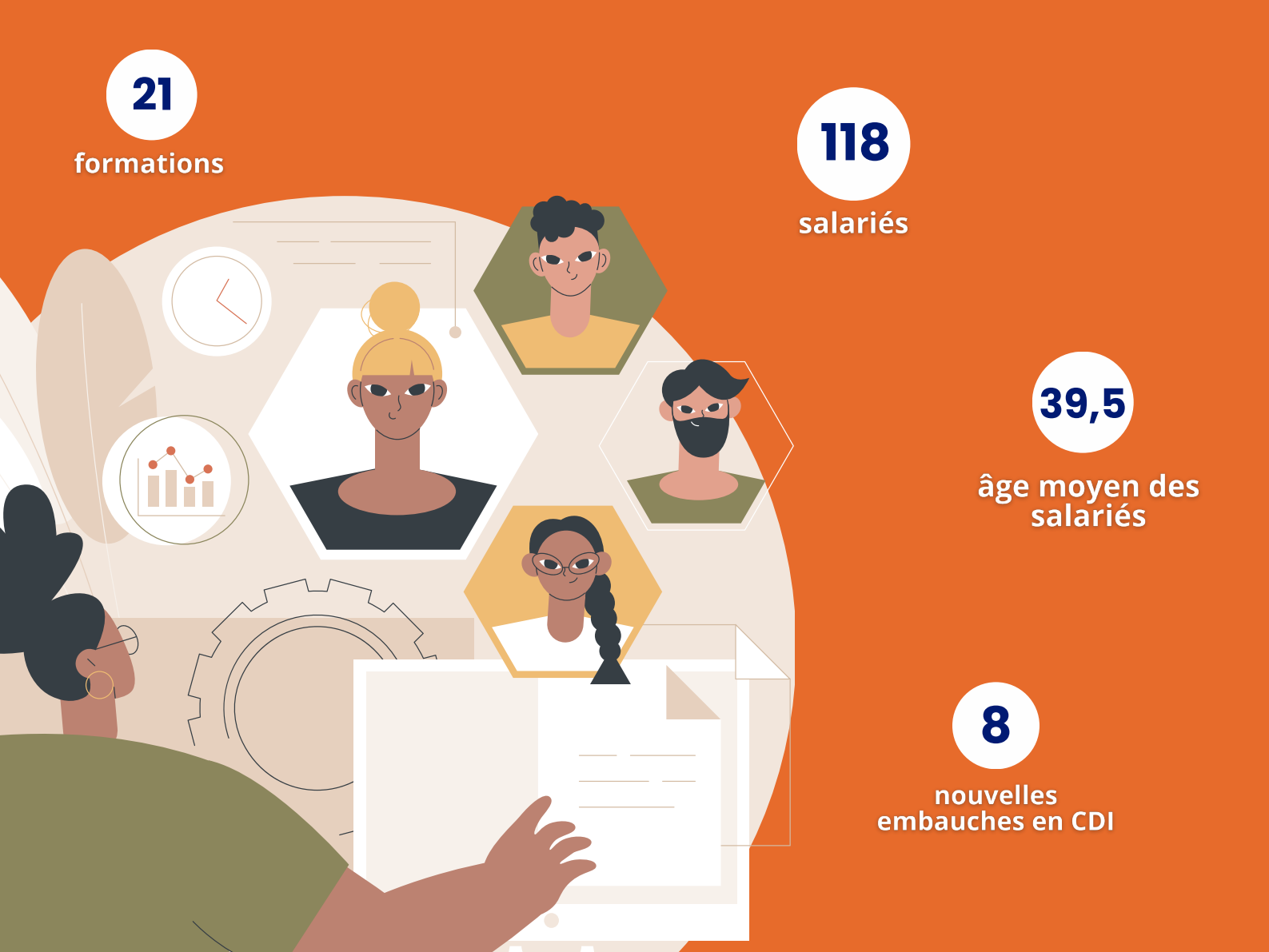
Depuis juin 2023, ils se sont engagés dans une **démarche d'auto-évaluation** pour se préparer à la visite des évaluateurs prévue en mars 2024. À travers un examen de ses pratiques, l'auto-évaluation permet d'identifier les **points forts et les axes d'amélioration des pôles**, au regard des exigences de la Haute Autorité de Santé et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des pratiques. Cette démarche a été activée **grâce au recrutement d'une qualitiennne** en septembre 2023.

L'ensemble de ce projet a été présenté aux professionnels lors de la journée des services du 17 octobre 2023.



Calendrier :



An infographic for the HR Department. It features a central illustration of a person with dark skin and curly hair, wearing a green shirt, holding a large white document. Surrounding this central figure are several hexagonal frames containing portraits of diverse individuals: a woman with blonde hair in a bun, a man with dark hair, a man with a beard, and a woman with glasses and a braid. To the left of the central figure, there are icons: a clock, a bar chart with a line graph, and a gear. The background is a solid orange color. Statistics are presented in white circles with blue text: '21 formations', '118 salariés', '39,5 âge moyen des salariés', and '8 nouvelles embauches en CDI'. At the bottom, a white banner contains the text 'PÔLE RESSOURCES HUMAINES' in red.

21

formations

118

salariés

39,5

âge moyen des
salariés

8

nouvelles
embauches en CDI

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

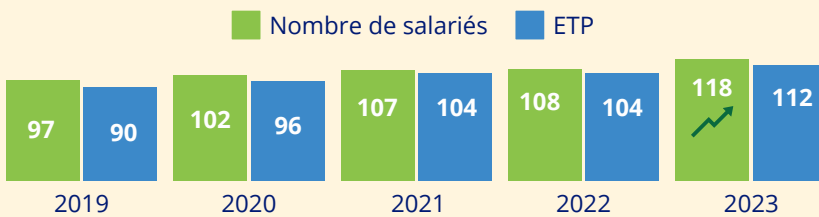
Les gestions des Ressources Humaines sont gérées par la Direction Générale en appui avec la Responsable des Ressources Humaines et la Chargée RH.

Les missions principales sont :

- ➔ Gestion technique des ressources humaines, administration du personnel
- ➔ Communication
- ➔ Conseil
- ➔ Veille juridique et législative
- ➔ Sécurité, risque et prévention
- ➔ Plan de développement et des compétences

Effectifs au 31 décembre 2023

Salariés présents au 31/12/23



107 femmes
moyenne d'âge : 41 ans

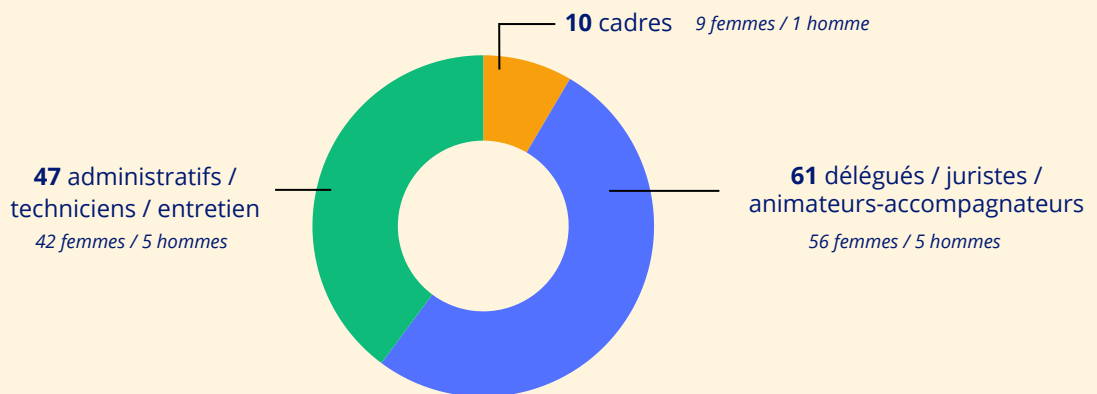


11 hommes
moyenne d'âge : 38 ans

Effectif : **118 salariés présents** soit 112.17 ETP contractuels
Moyenne annuelle ETP contractuels : 111,49
Moyenne annuelle ETP effectif : 94.65

97 salariés en CDI et **21** salariés en CDD
1 salarié en contrat aidé
1 salarié en contrat d'apprentissage

Répartition des effectifs par emploi

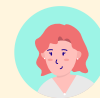
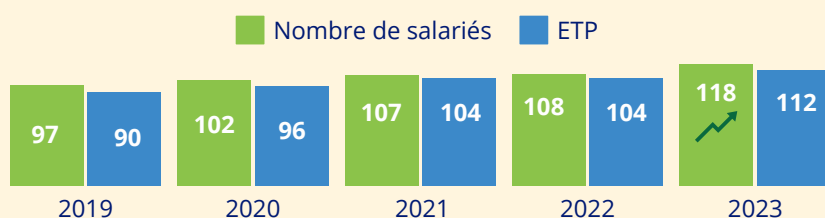


Promotions / changements de fonction :

Une salariée a été promue Cheffe de service Transversalité et Gestion de Projets (juin 2023).
Une salariée a été retenue sur le poste de Coordinatrice du Pôle Logement à mi-temps (juin 2023).
Une salariée a été promue Chargée de Communication (septembre 2023).

Effectifs au 31 décembre 2023

Salariés présents au 31/12/23



107 femmes
moyenne d'âge : 41 ans

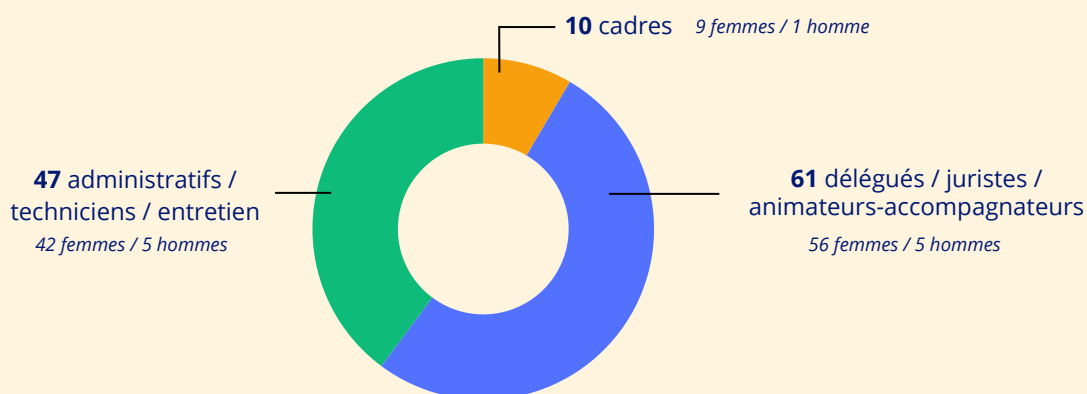


11 hommes
moyenne d'âge : 38 ans

Effectif : **118 salariés présents** soit 112.17 ETP contractuels
Moyenne annuelle ETP contractuels : 111,49
Moyenne annuelle ETP effectif : 94.65

97 salariés en CDI et **21** salariés en CDD
1 salarié en contrat aidé
1 salarié en contrat d'apprentissage

Répartition des effectifs par emploi



Promotions / changements de fonction :

Une salariée a été promue Cheffe de service Transversalité et Gestion de Projets (juin 2023).
Une salariée a été retenue sur le poste de Coordinatrice du Pôle Logement à mi-temps (juin 2023).
Une salariée a été promue Chargée de Communication (septembre 2023).

Augmentation du temps de travail :

La Direction reste attentive aux salariés à temps partiel qui souhaitent augmenter leur temps de travail. Passage à temps plein :

- 3 administratifs : Assistante administrative MJPM, Assistante du développement de la vie associative et Chargée RH.
- 1 délégué MJPM

Volontaires en service civique :

Pour le compte de l'UDAF 87, 3 jeunes volontaires ont été accueillis en 2023 et mis à disposition de l'UD CSF 87. Leur mission était de "Créer du lien social en favorisant la participation des personnes accompagnées, aux activités socio-culturelles".

Stagiaire :

1 stagiaire en immersion sur la fonction de délégué MJPM dans le cadre d'une reconversion.

Télétravail :

Suite à l'expérience de télétravail mise en place depuis janvier 2022 ainsi que le télétravail supplémentaire temporaire, rajouté face à la hausse du carburant, l'UDAF de la Haute-Vienne a pris la décision de pérenniser ce fonctionnement et d'en revoir certaines modalités.

Afin de maintenir le lien social et dans le respect des directives des services, la cohésion et le bon fonctionnement des équipes, le salarié télétravailleur pourra effectuer maximum 20% de son temps de travail à distance, en journée complète ou sur des ½ journées.

La charte a été signée le 23 octobre 2023, pour une mise en application au 1er novembre avec une durée déterminée de 3 ans.



Fiches de postes :



Ce travail a été initié avec une prestataire extérieure (qui avait déjà précédemment accompagné l'UDAF 87 sur le projet de réorganisation en 2022) avec l'équipe d'encadrement, en tenant compte des besoins, de la réalité et des attendus. Au total, **34 fiches de postes** ont été élaborées.

Pour les monos postes et/ou petites équipes (RA, ISTF, Conso Budget, ...), les fiches de postes ont été présentées aux professionnels, pour avis et propositions éventuelles de modifications.

Concernant les fonctions MJPM, une journée de travail a été organisée au mois de septembre avec près de 25 professionnels. Des petits groupes pluridisciplinaires ont été organisés et ont tourné tout au long de la journée sur les fiches de postes pour les annoter et proposer d'autres formulations. La journée a permis à chaque fonction de faire un retour sur sa fiche et a mis en lumière la différence et la complémentarité entre les fiches de postes travaillées et nos procédures qui seront à actualiser dans le cadre de la démarche d'amélioration.

Une partie de la fiche de poste est commune à toutes. Elle porte les missions et valeurs de l'Institution : « Travailler en collaboration », « Participer au développement de ses compétences et à l'amélioration du service ». Il est rappelé que ces fiches de postes doivent rester générales pour pouvoir s'inscrire dans le temps. Le détail se fait dans les procédures internes comme la notion de collaboration « avec ».

Nouveaux logiciels Ressources Humaines & Gestion du temps :

Logiciel de paie « SILAE » : le changement a été effectif au 1er janvier avec la possibilité d'avoir accès à ses bulletins de paie dématérialisés dans un coffre-fort numérique individuel « eDocPerso ».

Logiciel RH / GTA (gestion du temps) « So'Horsys » : mise en place au 1er juillet.



 **so'HORSYS**

L'élection des membres du CSE :

Le mandat des représentants du personnel (2019) est arrivé à expiration le 3 juin 2023.

En application des textes législatifs et réglementaires relatifs aux élections professionnelles, il a été organisé l'élection des membres de la délégation du personnel du CSE. Pour la première fois, l'UDAF 87 a eu recours **au vote par voie électronique**.

Les élections des membres du CSE ont eu lieu les 15 et 16 mai (1er tour) puis les 31 mai et 1er juin (2ème tour).

Le nombre de sièges à pourvoir était de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Résultats des 2 tours : 4 titulaires et 3 suppléants.
3 sièges non pourvus par insuffisance de candidats.

La durée du mandat est fixée à 4 ans.



Assurance « auto-mission » :



A compter du mois de septembre, tous les salariés utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles sont assurés par la MAIF au contrat « auto-mission » uniquement dans le cadre des déplacements / missions professionnels.

Pour ces salariés, il n'est plus obligatoire de souscrire à l'option « trajets lors des déplacements professionnels » et « transport du public » dans leur contrat d'assurance.

Prime PPV (Prime de Partage de la Valeur) :

Une décision unilatérale de l'employeur instituant une prime de partage de la valeur a été demandée et signée en date du 17 novembre 2023 par la Directrice Générale après validation du Conseil d'Administration et consultation des membres du CSE. Les salariés bénéficiaires ont pu percevoir une prime d'un montant de **500 € net**.



Prime calculée au prorata temporis : Le montant de la prime a été réduit si le salarié a été embauché au cours des douze derniers mois, ou absent selon les motifs indiqués sur la DUE.

La prime a pu être intégrée dans les fiches de paie du mois de décembre 2023 et n'a donc pas été imposable.

L'index égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes :



La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel impose aux entreprises d'au moins 50 salariés de publier chaque année, le 1er mars au plus tard, un index relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

L'index de l'égalité professionnelle permet de comparer la situation des femmes et des hommes au sein d'une même entreprise. Noté sur 100 points, il se calcule à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes
- L'écart de répartition des augmentations individuelles
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Notre index correspondant à la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 est toujours estimé « **incalculable** » car le 1er indicateur n'est pas mesurable.

Renfort par service :



Service Point Conseil Budget (PCB) :

Afin de poursuivre le développement de l'activité PCB, une salariée a assuré les fonctions d'accompagnatrice PCB à mi-temps sur l'année 2023.



Polyvalence :

Une salariée assure un renfort MJPM auprès des 4 salariés délégués MJPM qui s'absentaient dans le cadre de la formation CNC MJPM.

Une salariée a assuré un renfort de mars à octobre 2023.

Rappel : la mission principale de ce poste est de remplacer les absences des collègues délégués et d'accompagner, former les nouveaux salariés. Il est toujours prévu de remplacer les absences de longues durées à partir de la 4ème semaine. L'objectif est d'avoir du personnel formé et réactif pour les remplacements et d'assurer un accompagnement des nouveaux en évitant au maximum de solliciter les collègues du bureau.



Parentalité et développement associatif :

Le temps plein d'une salariée a été pérennisé à compter du 01/01/23.

Une salariée a été embauchée en CDD au 01/08/23 en qualité de Chargée de mission et d'animation socio-culturelle en renfort sur le service.

Après l'obtention du diplôme « Bachelor Responsable Marketing Communication », une salariée est passée en CDI sur la fonction Chargée de Communication le 13/09/23.



Comptabilité :

Le CDD d'un salarié a été pérennisé avec un passage en CDI au 01/01/23 en qualité de Comptable pour renforcer le service Comptabilité Tutelle.

Renfort de 3 CDD à temps complet dans le cadre des CRG sur la période estivale (du 26/06/23 au 22/09/23).



Administratif :

Renfort secrétariat au niveau de l'administratif tutélaire :

Une salariée à temps plein du 18/04 au 30/06, puis à 80% du 01/07 au 31/08/23.

Une salariée à mi-temps du 04/10 au 31/12/23.



Gestion de projets et transversalité :

Dans le cadre de la démarche d'évaluation, un poste de qualicien a été créé pour participer à la démarche d'évaluation de la qualité des services MJPM et MJAGBF sous la responsabilité hiérarchique de la cheffe de service Transversalité & Gestion de Projets en collaboration avec l'équipe d'encadrement et les professionnels.

Une salariée a été embauchée en CDD à temps plein en qualité de qualicienne à compter du 04/09/23 pour une durée de 10 mois.



Accueil :

Une salariée a été embauchée en qualité d'Agent d'accueil dans le cadre d'un contrat PEC de 20h pour une durée de un an. 4 salariées « agentes d'accueil » ont été embauchées en renfort.



Unité Juridique et Patrimoniale :

En prévision du passage en retraite progressive à mi-temps d'une salariée, un poste de Délégué Juridique à temps plein a été ouvert. Une salariée a été embauchée sur cette fonction à compter du 15/05/23.

Dans le cadre de l'accès au droit des plus démunis, une salariée a été recrutée au poste de Juriste en CDD à 40% sur l'année 2023.



Résidence Accueil :

Passage à temps plein d'un salarié au 01/10/23.

Embauche d'un salarié en Contrat d'Apprentissage en qualité d'Animateur-Accompagnateur du 11/10/23 au 30/06/25.

Matériel :

➤ Installation de **matériel ergonomique** adapté aux besoins : souris, clavier plat, écran...

➤ Matériel nomade :

- **Téléphones portables** pour les délégués :

- Transfert de ligne pendant les périodes de télétravail (forfait illimité)
- Connexion internet pour les ordinateurs portables en remplacement des clés 4G (25go)

Des consignes d'utilisation ont été définies (utilisation strictement professionnelle et pendant les heures de travail, ne pas télécharger d'applications, ne pas communiquer le numéro de téléphone, ne pas utiliser le téléphone au volant du véhicule...)

- **Ordinateurs/wyses portables :**

Les délégués mandataires sont tous dotés d'ordinateurs portables. Les autres salariés qui effectuent du télétravail sont également dotés soit d'ordinateurs portables, soit de wyses portables.



Répartition des formations :

			NOMBRE DE SALARIÉS EN FORMATION				NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS		
	Nombre de formations suivies	Nombre d'heures	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total
Cadres	10	194	1	5	6	60.00	1	9	10
Délégués / Juristes / Animateurs - Accompagnateurs	14	2029.5	5	49	54	88.52	5	56	61
Administration / Techniciens / Entretien *	11	722	3	27	30	63.83	5	42	47
Total	21 formations*	2945.5	9	81	90	76.27	11	107	118

Nombre mensuel moyen de salariés 2023	111	* hors formation en alternance Bachelor Responsable Marketing et Communication (412h)
--	------------	---

Chaque année, la construction de notre plan de développement des compétences, prend en compte les besoins dans l'ordre suivant :

1. Les formations obligatoires (SST, CNC...)
2. Les formations collectives
3. Les demandes individuelles en formation qui font suite aux entretiens professionnels et/ou fiche de recueil
4. Autres demandes (VAE, bilan de compétence...) via courrier et/ou fiche de recueil

La Direction poursuit le choix de réserver 15% du plan de formation pour répondre aux besoins individuels des salariés. Ceux-ci sont actuellement repérés lors des entretiens professionnels qui ont lieu tous les 2 ans mais aussi par la fiche de recueil des attentes individuelles.

Formations réalisées et nombre de salariés formés pour chaque action de formation :

- CNC MJPM : 5 salariés
- Bachelor Responsable Marketing et communication : 1 salarié
- CAFERUIS : 1 salarié
- Analyse de la pratique : 55 salariés
- Assistantes tutélaires (3 formations) : 17 salariés
- Exercer le rôle de tuteur en entreprise : 1 salarié
- Formation First Comptabilité : 3 salariés
- Fonctionnement de l'habitat inclusif : 2 salariés
- Gestion des conflits dans la relation avec les usagers : 14 salariés
- Habilitation Electrique BS-BE Manœuvre Initiale : 7 salariés
- Initiation à la PNL (Programmation Neuro-Linguistique) savoir mieux communiquer : 1 salarié
- Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire : animer un projet d'accompagnement collectif : 2 salariés
- Journée ISTF - La protection des majeurs vulnérables : 2 salariés
- La Protection Juridique des majeurs / Rappels et approfondissements : 16 salariés
- L'argent dans la sphère privée : 2 salariés
- Logement, Patrimoine Immobilier et majeur protégé : 3 salariés
- Magnetic - Logiciel PCB : 1 salarié
- Maintien et actualisation des compétences SST : 10 salariés
- PAPOTO : 1 salarié
- Responsabilité du MJPM : 14 salariés
- SST Formation initiale : 1 salarié



Sécurité :



SST (Sauveteurs Secouristes au Travail) : 23 salariés sont formés, dont 2 à la Résidence Accueil de Bellac. Une session de formation initiale a eu lieu en janvier 2023 avec 1 participant.



Evacuation incendie « Guide file / Serre file » : 16 salariés sont formés, dont 2 à la Résidence Accueil de Bellac. Le point de rassemblement est situé sur le parking de l'UDAF.



Habilitation électrique : 7 nouveaux salariés ont été formés en 2023. 11 salariés ont l'habilitation électrique BS - BE Manœuvre dont 2 salariés à la Résidence Accueil à Bellac



Document unique des risques : L'actualisation du DUERP pour le Siège Social et la Résidence Accueil de Bellac a été faite au mois de décembre 2023.



Le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) : document obligatoire dans lequel il est défini, sur une ou plusieurs années, les actions de prévention nécessaires à réaliser et qui doivent agir sur les risques professionnels identifiés.



Les EPI (Equipements de Protections Individuelles) sont à la disposition des salariés (gants, combinaisons, housses de protection jetables pour les sièges auto...)



Plan canicule : en raison des fortes chaleurs, les salariés sont autorisés pendant une durée déterminée par la direction, à embaucher à partir de 07h15 et sortir à partir de 16h00.



RÉFÉRENTE SÉCURITÉ

1 salariée



RÉFÉRENTE HARCÈLEMENT

1 salariée



DÉLÉGUÉE À LA PROTECTION DES DONNÉES

1 salariée



101 180

Euros

d'investissements réalisés en
lien avec l'informatique
(logiciels, licences, ordinateurs...)

93 M

d'Euros gérés pour les
personnes protégées

1 455

bulletins de paie
réalisés



PÔLE COMPTABILITÉ & INFORMATIQUE

Le service comptabilité et informatique, sous la responsabilité d'une cheffe de service est composé de :

- 2 comptables/gestionnaires de paie qui interviennent sur la partie Institutionnelle
- 6 salariés dédiés au bon exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs et d'aide à la gestion du budget familial
- 1 informaticien

Comptabilité de l'association et analyse du résultat de l'exercice clos au 31/12/2023

Les missions des comptables et gestionnaires de paie au niveau institutionnel consistent principalement à : enregistrer les opérations financières et pièces comptables, assurer le suivi des paiements, établir les paies, préparer les budgets prévisionnels et collaborer avec les commissaires aux comptes lors de la clôture des comptes.

Les éléments les plus significatifs ayant eu un impact sur les comptes 2023 sont :

- Le versement courant 2023 des dotations complémentaires destinées à couvrir l'augmentation du point de 2022
- Les changements de logiciels comptabilité, paie et gestion des temps
- La réalisation de placements financiers en octobre 2023
- Le versement d'une Prime de Partage de la Valeur fin 2023
- Le déménagement de la Résidence Accueil sur le nouveau site collectif de Bellac en janvier 2023

A la date de l'arrêté des comptes 2023, la direction de la structure n'a pas connaissance d'éléments qui pourraient remettre en cause la continuité de ses activités.

Le résultat 2023 se solde par un excédent de **310 277 €** décomposé comme suit :

	UDAF	PCB / AEB	MJPM	DPF	AAD	RA	FG	RT	TOTAL
Charges	283 281	37 213	4 732 599	134 399	12 969	276 684	3 690	8 567	5 489 403
Produits	310 645	38 565	4 947 379	128 420	6 151	276 684	2 710	89 125	5 799 681
RESULTAT COMPTABLE	27 364	1 352	214 780	-5 979	-6 818	0	-981	80 559	310 277
		Report de résultat administratif		15 280					
		Réintégration des congés payés	16 353	2 218					
		RESULTAT ADMINISTRATIF	231 133	11 519					

Comptabilité tutélaire

Le service comptabilité tutelle enregistre chaque jour, dans le logiciel métier, les documents financiers des usagers afin que les mandataires en prennent connaissance et en ordonnent si besoin le règlement, traitent tous les ordres de paiement en veillant à la conformité des procédures comptables, identifient les recettes, assurent la relation avec les organismes financiers, gèrent les frais de mesure.

Suite à l'ouverture du module « Gestion financière » dans notre logiciel métier intervenue en octobre 2022, les comptables ont su faire preuve d'adaptabilité pendant toute l'année 2023 et ont su être force de proposition pour résoudre les problèmes inhérents à ce changement d'outil.

Au 31 décembre 2023, le montant des fonds externes gérés par l'UDAF 87 dépassait les **93 millions d'euros**.

Informatique

L'année 2023 a été marquée au niveau technique par l'installation des nouveaux logiciels et par les mises à jour des serveurs informatiques et de notre système téléphonique.

Comme le prévoit notre Plan Pluriannuel d'Investissements 2023-2027 et dans un contexte où les salariés demandent de plus en plus de télétravail, l'informaticien s'est attaché à la bonne gestion du parc informatique et téléphonique de l'UDAF 87.

En complément, la sécurité des réseaux et des données se fait toujours en étroite collaboration avec Synergie, notre groupement informatique.

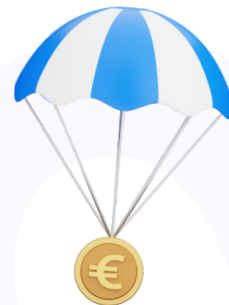


Actif du bilan

BILAN ACTIF (€)	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements, Provisions	Net	Net
Immobilisation incorporelles	111 196	25 374	85 822	32 353
Frais d'établissement			0	0
Frais de recherche et de développement	33 279	5 119	28 160	29 824
Donations temporaires d'usufruit			0	0
Concessions, brevets et droits similaires	75 457	20 255	55 202	2 529
Fonds commercial (1)			0	0
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations incorporelles en cours	2 460		2 460	0
Av. et acomptes sur immo.incorporelles			0	0
Immobilisations corporelles	2 364 933	1 967 182	397 751	459 370
Terrains			0	0
Constructions	1 799 108	1 486 273	312 835	337 530
Instal.techn., mat.et outillage industriels	24 179	21 951	2 228	2 690
Autres immobilisations corporelles	541 646	458 958	82 688	73 333
Immobilisations corporelles en cours			0	45 817
Avances et acomptes			0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	0
Immobilisations financières	4 436	0	4 436	8 235
Participations	25		25	25
Créances rattachées à des participations			0	0
Titres immob. de l'activité du portefeuille			0	0
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts			0	0
Autres immobilisations financières	4 411		4 411	8 210
ACTIF IMMOBILISE TOTAL (I)	2 480 565	1 992 556	488 010	499 957
Mat.premières, approvisionnements			0	0
En cours de product.(biens & services)			0	0
Produits intermédiaires et finis			0	0
Marchandises			0	0
Avances et acomptes sur commandes			0	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	100 268		100 268	82 718
Créances reçues par legs ou donations			0	0
Autres créances	32 928		32 928	47 874
Valeurs mobilières de placement	52 329		52 329	68 461
Instruments de trésorerie			0	0
Disponibilités	3 880 614		3 880 614	3 600 348
Charges constatées d'avance (3)	6 113		6 113	12 118
ACTIF CIRCULANT TOTAL (II)	4 072 251	0	4 072 251	3 811 519
Ch.à répartir sur plusieurs exercices (III)			0	0
Primes remboursement obligations (IV)			0	0
TOTAL ACTIF (I à IV)	6 552 816	1 992 556	4 560 260	4 311 476
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



Passif du bilan



BILAN PASSIF (€)	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 233 624	834 202
<i>Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 082 502</i>	<i>683 080</i>
Réserves statutaires ou contractuelles	61 095	61 095
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	90 027	90 027
Report à nouveau	985 545	1 140 220
Report à nouveau en gestion propre	747 613	731 894
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>295 326</i>	<i>414 702</i>
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée dont la prise en charge est différée</i>	<i>-57 394</i>	<i>-351</i>
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée des charges rejetées</i>	<i>0</i>	<i>-6 025</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	310 277	244 747
Excédent ou déficit des activités en gestion propre	101 476	21 744
<i>Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>208 801</i>	<i>223 003</i>
Situation nette (sous-total)	2 529 446	2 219 169
<i>dont situation nette des activités sous gestion contrôlée des activités sociales et médico sociales (sous total)</i>	<i>1 529 235</i>	<i>1 314 409</i>
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	6 043	8 499
FONDS PROPRES TOTAL (I)	2 535 489	2 227 668
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	244 510	192 259
FONDS DEDIES ET REPOTES TOTAL (II)	244 510	192 259
Provisions pour risques	54 554	16 796
Provisions pour charges	614 939	683 590
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES TOTAL (III)	669 493	700 387
Emprunts, et dettes auprès des établ. de crédit (1)	85 404	90 061
Emprunts et dettes financières diverses (2)	3 300	1 800
Av. et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 986	54 489
Dettes fiscales et sociales	739 803	746 513
Dettes sur immob. et comptes rattachés	4 788	-4 501
Autres dettes	196 487	300 500
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	0	2 300
DETTES D'EXPLOITATION TOTAL (IV)	1 110 769	1 191 162
TOTAL PASSIF (I à V)	4 560 260	4 311 476
(1) Dont à moins d'un an :	4 701	4 657
à plus d'un an :	80 703	85 404
(2) Dt conc. banc. courants et soldes banques créd. :		



Compte de Résultat

PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS (€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	961	1 141
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de Prestations de services	135 358	90 146
dont vente de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales	3 941	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	4 278 253	3 983 079
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	4 278 253	3 983 079
Subventions d'exploitation	467 291	426 274
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Autres produits - Usagers	771 173	741 886
dont produits à la charge de l'utilisateur relatifs aux activités sociales et médico-sociales	771 173	741 886
Production immobilisée		
Reprises sur amort, dépréciations, provisions et transferts de charges	85 918	225 630
Utilisation des fonds dédiés	8 823	26 189
Autres produits	1	858
TOTAL (I)	5 747 777	5 495 201
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	658 327	598 858
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	369 419	355 598
Salaires et traitements	3 234 434	3 089 526
Charges sociales	970 692	997 278
Autres charges de personnel		
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	77 379	77 841
Dotations aux provisions	55 024	34 924
Reports en fonds dédiés	61 074	39 265
Autres charges	54 902	31 686
TOTAL (II)	5 481 250	5 224 976
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	266 527	270 225

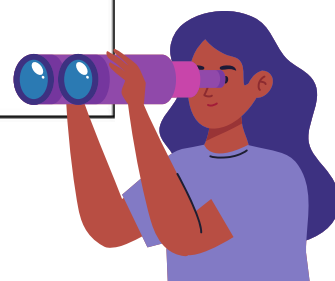
Compte de Résultat

CHARGES

COMPTE DE RESULTAT CHARGES (€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	49 447	1 206
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (III)	49 447	1 206
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	835	879
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (IV)	835	879
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	48 612	326
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	315 139	270 551
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	13 422
Sur opérations en capital	0	400
Autres produits exceptionnels		
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 456	3 133
QP des subventions d'investissement non renouv. virée au résultat		
TOTAL (V)	2 456	16 955
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 199	42 477
Sur opérations en capital	0	281
Autres charges exceptionnelles		
Dotation aux amortissements et aux provisions		
TOTAL (VI)	2 199	42 759
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	257	-25 804
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les sociétés	5 119	
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	5 799 681	5 513 361
TOTAL DES CHARGES (II+VI+VI+VII+VIII)	5 489 403	5 268 614
EXCEDENT OU DEFICIT	310 277	244 747
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	208 801	223 003
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	95 060	68 907
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES	95 060	68 907
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite des biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	95 060	68 907
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES	95 060	68 907
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

Réalisé 2023 & Prévisionnel 2024

	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024 (Hors mesures nouvelles)	Prévisionnel 2024 (Avec mesures nouvelles)
Prestations	135 358	139 501	139 501
Produits de tiers financeurs - Concours publics	4 278 253	4 704 599	4 771 774
Produits à la charge de l'utilisateur	771 173	745 000	745 000
Cotisations	961	1 000	1 000
Subventions d'exploitation	467 291	467 826	467 826
Reprises sur amortissements, provisions et transfert de charges	85 918	4 220	4 220
Utilisation des fonds dédiés	8 823	22 015	22 015
Autres produits	1		
Total des produits d'exploitation	5 747 777	6 084 161	6 151 336
Autres achats et charges externes	658 327	735 285	735 285
Impôts, taxes et versements assimilés	369 419	451 032	451 032
Salaires et traitements	3 234 434	3 554 557	3 554 557
Charges sociales	970 692	1 216 551	1 283 727
Dotation exploit./immobilisations aux amortissements	77 379	67 696	67 696
Dotations excep. pour risqu. et charg. aux prov.	55 024	0	0
Reports en fonds dédiés	61 074	0	0
Autres charges	54 902	58 748	58 748
Total des charges d'exploitation	5 481 250	6 083 870	6 151 045
RESULTAT D'EXPLOITATION	266 527	291	291
	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024 (Hors mesures nouvelles)	Prévisionnel 2024 (Hors mesures nouvelles)
Autres intérêts et produits assimilés	49 447	500	500
Produits nets sur cession valeurs mob. de placmt.	0	0	0
Total des produits financiers	49 447	500	500
Intérêts et charges financières	835	791	791
Total des charges financières	835	791	791
RESULTAT FINANCIER	48 612	-291	-291
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	315 139	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0
Produits exceptionnels sur opération de capital	0	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 456	0	0
Total des produits exceptionnels	2 456	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 199	0	0
Charges exceptionnelles sur opé. en capital	0	0	0
Dotations except. aux provisions réglementées	0	0	0
Dotations except. aux amortissements et provisions	0	0	0
Total des charges exceptionnelles	2 199	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	257	0	0
Impôts sur les sociétés	5 119	0	0
TOTAL DES PRODUITS	5 799 681	6 084 661	6 151 836
TOTAL DES CHARGES	5 489 403	6 084 661	6 151 836
RESULTAT	310 277	0	0
Charges des contributions volontaires en nature	95 060		
Produits des contributions volontaires en nature	95 060		



ORIENTATIONS DU RAPPORT MORAL

1

**RENFORCER LA
NOTION DE RÉSEAU**



**L'UDAF DE DEMAIN VERS
UN NOUVEAU PROJET
IMMOBILIER**

2

3

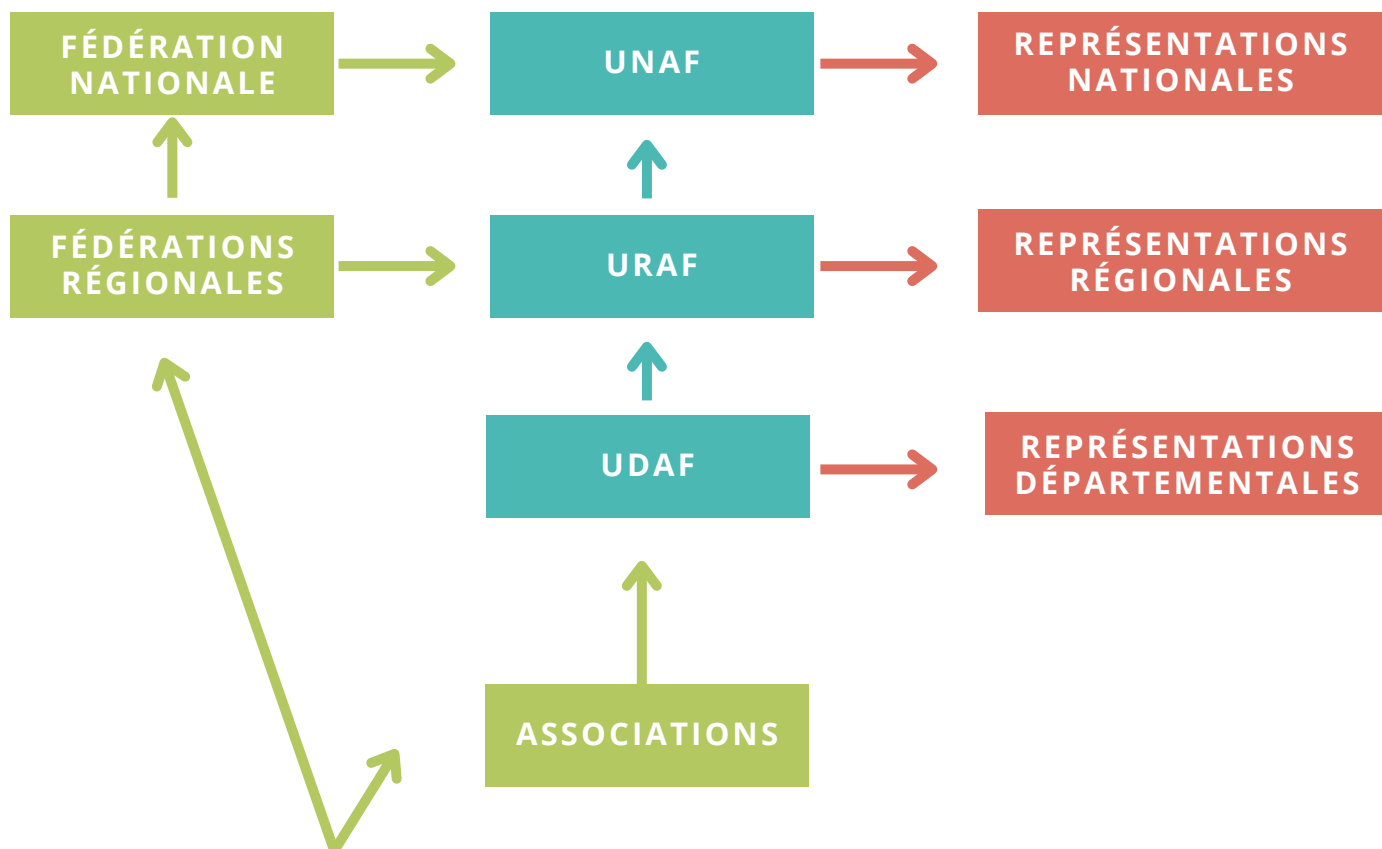
**DÉVELOPPER ET
PERFECTIONNER NOS SERVICES
POUR ACCOMPAGNER AU
MIEUX LES FAMILLES**



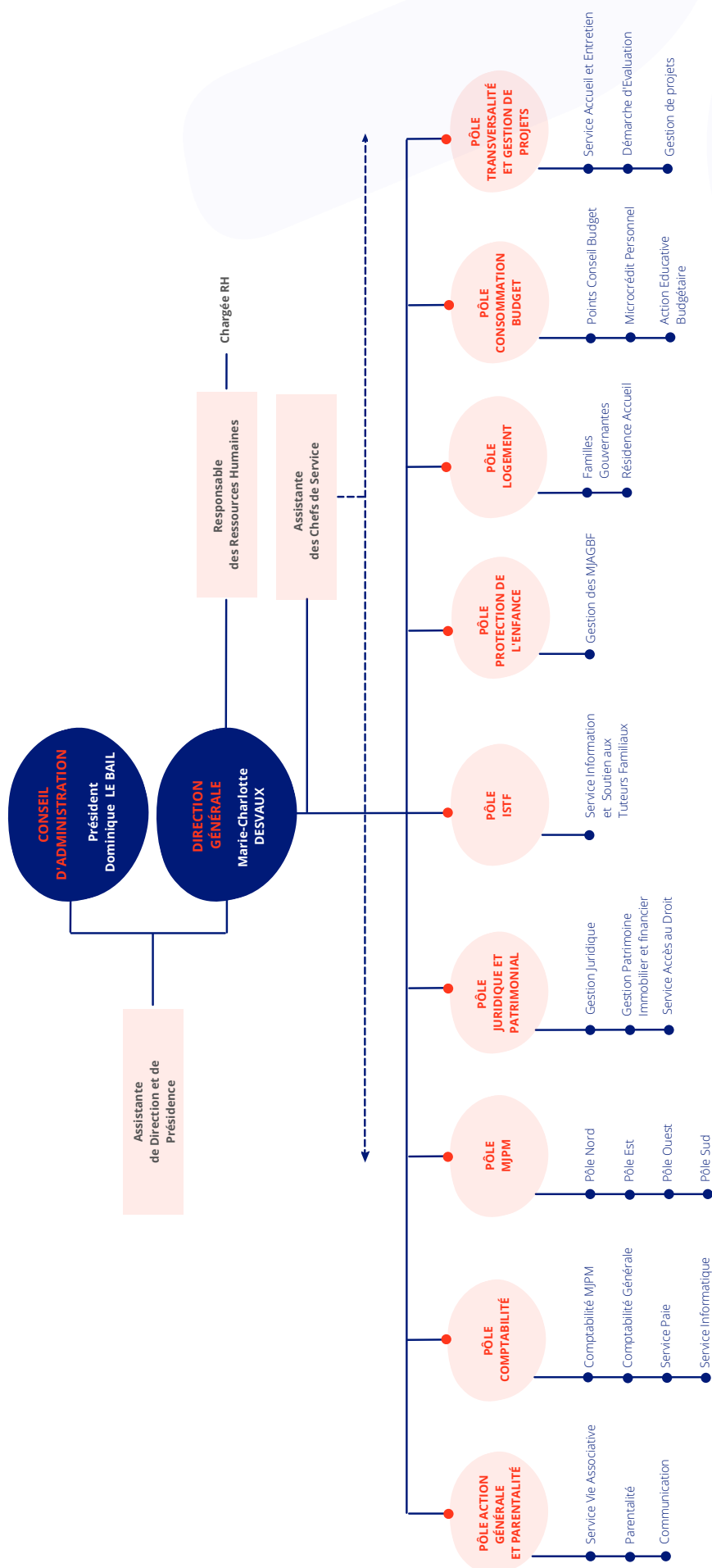
**VERS UN NOUVEAU PROJET
ASSOCIATIF 2025-2029**

4

ORGANISATION FAMILIALE



ORGANIGRAMME AU 31/12/23



GLOSSAIRE

- A**
- ADIL** : Association Départementale d'Information sur le Logement
 - AD'HOC** : Qui convient parfaitement à une situation (une commission sur un sujet à un moment précis)
 - ADPAD** : Association D'Aide aux Personnes à Domicile
 - AEB** : Action Educative Budgétaire
 - AEPAPE** : Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat
 - ANESM** : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etabl. Sociaux et Médico-sociaux
 - ANPAA** : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
 - ARS** : Agence Régionale de Santé
- B**
- BO** : Bilan d'Ouverture
 - CA** : Conseil d'Administration
 - CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
 - CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
 - CASF** : Code de l'Action Sociale et des Familles
 - CCAPEX** : Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
 - CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
 - CDAD** : Conseil Départemental de l'Accès au Droit
 - CDC** : Caisse des Dépôts et des Consignations
 - CEPAL** : Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin
 - CESER** : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
 - CESF** : Conseiller en Economie Sociale et Familiale
 - CGET** : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
 - CIL** : Conférence Intercommunale du Logement
 - CNC** : Certificat National de Compétence
 - CNDA** : Commission Nationale de Développement Associatif
 - CNDPF** : Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales (CRDPF = régional)
 - CODAMUPS** : Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, Permanence des Soins
 - COMED** : Commission de Médiation
 - COPIL** : Comité de Pilotage
 - COTECH** : Comité Technique
 - CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - CRAL** : Centre de Ressources des Accueils de Loisirs
 - CRL** : Centre Régional du Livre
 - CRSA** : Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie
 - CSE** : Comité Social et Economique
- C**
- DALO** : Droit Au Logement Opposable
 - DDCSPP** : Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
 - DDETSPP** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
 - DIPC** : Document Individuel de Prise en Charge
 - DPF** : Délégué aux Prestations Familiales
 - DPO** : Délégué à la Protection des Données
 - DRJSCS** : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- E**
- EHPA** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées
 - EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- F**
- FCPE** : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
- G**
- GED** : Gestion Electronique des Documents
 - GEM** : Groupe d'Entraide Mutuelle
- I**
- INPES** : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
 - IREPS** : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
 - ISTF** : Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
- M**
- MDD** : Maison Du Département
 - MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
 - MJAGBF** : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
 - MJPM** : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
 - MSA** : Mutuelle Sociale Agricole
- O**
- ODHAC** : Office Public de l'Habitat
- P**
- PCH** : Prestation Compensation Handicap
 - PLALHPD** : Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
 - PSFP** : Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité
- Q**
- QPV** : Quartier Prioritaire de la Ville
- R**
- REAAP** : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
 - RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- S**
- SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
 - SAVS** : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
 - SIAO** : Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation
 - SISM** : Semaine d'Information sur la Santé Mentale
 - SPIP** : Services Pénitenciers d'Insertion et de Probation
 - SST** : Sauveteur Secouriste du Travail
- T**
- TGI** : Tribunal de Grande Instance
 - TJ** : Tribunal Judiciaire²
- U**
- URAPEI** : Union Régionale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis



NOTES



NOTES



Merci à nos financeurs !



**UNION DÉPARTEMENTALE DES
ASSOCIATIONS FAMILIALES
DE LA HAUTE-VIENNE**

**18 Avenue Georges et Valentin Lemoine,
87065 Limoges Cedex**

✉ udaf87@udaf87.asso.fr

☎ 05 55 10 53 60

Retrouvez-nous
sur les réseaux
sociaux !



www.udaf87.fr

